

**RAPPORT
DU COMITÉ
DE L'INFORMATION**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 21 (A/46/21)



NATIONS UNIES

**RAPPORT
DU COMITÉ
DE L'INFORMATION**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-SIXIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 21 (A/46/21)**



NATIONS UNIES

New York, 1991

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 6	1
II. QUESTIONS D'ORGANISATION	7 - 13	3
A. Ouverture de la session	7	3
B. Adoption de l'ordre du jour	8	3
C. Admission de nouveaux membres	9	3
D. Election du bureau	10	3
E. Organisation des travaux du Comité	11 - 13	3
III. SESSION DE FOND	14 - 108	5
A. Questions d'organisation	14 - 20	5
1. Ouverture de la session	14	5
2. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	15	5
3. Déclaration du Président	16	5
4. Election du bureau	17	5
5. Observateurs	18 - 20	5
B. Questions de fond	21 - 108	6
1. Débat général et examen des questions de fond	21 - 106	6
a) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension inter- nationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information	22 - 37	6

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
b) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication	38 - 106	10
c) Evaluation et suivi des efforts et des progrès du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications	38 - 106	10
2. Elaboration et adoption du rapport du Comité a l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session	107 - 108	23
IV. RECOMMANDATIONS DU COMITE A L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-SIXIEME SESSION	109 - 111	24
V. DECLARATIONS FAITES APRES L'ADOPTION DES RECOMMANDATIONS	112 - 116	34
 Annexes 		
I. Déclaration faite par le Président du Comité de l'information à l'ouverture de la treizième session		36
II. Allocution de la Secrétaire générale adjointe à l'information ..		39

I. INTRODUCTION

1. A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé en application de la résolution 33/115 C du 18 décembre 1978, désigné sous le nom de Comité de l'information, et de porter la composition du Comité de 41 à 66 membres. Dans sa résolution 34/182 du 18 décembre 1979, l'Assemblée générale priait le Comité de l'information :

"a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale;"

et priait le Comité et le Secrétaire général de présenter un rapport à l'Assemblée lors de sa trente-cinquième session.

2. A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/201 du 16 décembre 1980, a notamment exprimé sa satisfaction des travaux du Comité de l'information, approuvé le rapport du Comité ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc 1/, réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182 et décidé de porter de 66 à 67 le nombre des membres du Comité. Le Comité de l'information a décidé à sa session d'organisation de 1980 que le principe de la rotation géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. De sa trente-sixième session à sa quarante-quatrième session, l'Assemblée générale a de nouveau exprimé sa satisfaction des travaux du Comité de l'information, approuvé les rapports du Comité 2/ et ses recommandations et réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182 (résolutions 36/149 B, 37/94 B, 38/82 B, 39/98 A, 40/164 A, 41/68 A, 42/162, 43/60 et 44/50). A sa quarante-cinquième session, l'Assemblée a pris acte du rapport du Comité de l'information et approuvé les recommandations qu'il avait adoptées par consensus, telles qu'elles figurent dans les résolutions 45/76 A et B. Elle a en outre prié le Comité de lui rendre compte à sa quarante-sixième session.

4. A sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a nommé deux nouveaux membres du Comité, à savoir la Chine et le Mexique; à sa quarante et unième session, l'Assemblée a nommé Malte membre du Comité; à sa quarante-troisième session, elle a nommé la Hongrie, l'Irlande et le Zimbabwe membres du Comité et, à sa quarante-quatrième session, elle a nommé le Népal membre du Comité.

5. A sa quarante-cinquième session, l'Assemblée a décidé, sur la recommandation du Comité de l'information, de porter de 74 à 78 le nombre des membres du Comité, et a nommé la Jamaïque, la République islamique d'Iran, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay membres du Comité. Elle a également décidé de nommer au Comité la République socialiste soviétique de Biélorussie, avec effet immédiat, pour pourvoir le siège précédemment occupé par la République démocratique allemande.

6. Le Comité se compose des Etats Membres suivants :

Algérie	Guatemala	République arabe syrienne
Allemagne	Guinée	République socialiste
Argentine	Guyana	soviétique de Biélorussie
Bangladesh	Hongrie	République socialiste
Belgique	Inde	soviétique d'Ukraine
Bénin	Indonésie	République-Unie de Tanzanie
Bésil	Iran (République	Roumanie
Bulgarie	islamique d')	Royaume-Uni de Grande-Bretagne
Burundi	Irlande	et d'Irlande du Nord
Chili	Italie	Singapour
Chine	Jamaïque	Somalie
Chypre	Japon	Soudan
Colombie	Jordanie	Sri Lanka
Congo	Kenya	Tchécoslovaquie
Costa Rica	Liban	Togo
Côte d'Ivoire	Malte	Trinité-et-Tobago
Cuba	Maroc	Tunisie
Danemark	Mexique	Turquie
Egypte	Mongolie	Union des Républiques
El Salvador	Népal	socialistes soviétiques
Equateur	Niger	Uruguay
Espagne	Nigéria	Venezuela
Etats-Unis d'Amérique	Pakistan	Viet Nam
Ethiopie	Pays-Bas	Yémen
Finlande	Pérou	Yougoslavie
France	Philippines	Zaire
Ghana	Pologne	Zimbabwe
Grèce	Portugal	

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

7. La session d'organisation de la treizième session du Comité a été convoquée au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 4 mars 1991. Le Comité a tenu une séance.

B. Adoption de l'ordre du jour

8. A sa session d'organisation, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Admission de nouveaux membres.
4. Election du bureau.
5. Organisation des travaux et programme de travail pour 1991.
6. Questions diverses.

C. Admission de nouveaux membres

9. Le Comité a souhaité la bienvenue aux représentants de la Jamaïque, de la République islamique d'Iran, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la Tchécoslovaquie et de l'Uruguay, nouveaux membres du Comité.

D. Election du bureau

10. Conformément au principe du roulement géographique, le Comité a élu par acclamation les membres suivants pour la période 1991-1993 :

Président : M. Ricardo Lagorio (Argentine)

Vice-Présidents : M. Bob Hiensch (Pays-Bas)
M. Mansoor Suhail (Pakistan)

La Secrétaire générale adjointe à l'information (agissant en sa qualité de Présidente par intérim avant l'élection du Président) a informé le Comité qu'il avait été convenu de reporter l'élection d'un vice-président ainsi que celle du Rapporteur jusqu'à la session de fond prévue du 4 au 19 avril 1991. Ce report permettrait de mener à terme les consultations au sein des groupes régionaux intéressés.

E. Organisation des travaux du Comité

11. Le Comité a adopté sans opposition, avec une modification orale, le programme de travail qui figure dans le document A/AC.198/1991/2/Rev.1. Le point supplémentaire à ajouter à la suite du paragraphe II (3) est le suivant : "Examen des centres d'information des Nations Unies". C'est à la suite de consultations officieuses avec les porte-parole des groupes régionaux et la Chine qu'il a été convenu de modifier le programme de travail. Le Département de l'information a été en outre prié de préparer un document de séance sur les centres d'information des Nations Unies.

12. Le Comité a également accepté le projet de liste de questions à examiner, qui constitue la base de l'ordre du jour de la session de fond :

a) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information;

b) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

c) Evaluation et suivi des efforts et des progrès du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications.

13. Pour l'examen du point 5 de l'ordre du jour, le Comité était saisi des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information concernant la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine 3/, présenté comme suite à la demande faite par l'Assemblée générale au paragraphe 1 b) vii) de sa résolution 45/76 B;

b) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance technique aux stations de radiodiffusion qui émettent en direction de l'Afrique du Sud ou sont disposées à le faire 4/, présenté comme suite à la demande faite par l'Assemblée générale au paragraphe 1 e) de sa résolution 45/76 B;

c) Rapport du Secrétaire général sur les résultats de l'enquête de 1990 sur l'Annuaire des Nations Unies 5/;

d) Rapport sur les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies 6/.

III. SESSION DE FOND

A. Questions d'organisation

1. Ouverture de la session

14. La treizième session du Comité s'est déroulée au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 4 au 19 avril 1991. Le Comité a tenu neuf séances.

2. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

15. A sa session de fond, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire qui avait été établi conformément aux décisions qu'il avait prises à sa session d'organisation le 4 mars 1991. Il a également créé un groupe de travail ouvert à tous ses membres et a poursuivi ses consultations officielles avec le porte-parole des groupes régionaux et de la Chine.

3. Déclaration du Président

16. Le Président du Comité a fait une déclaration à l'ouverture de la session de fond (voir annexe I).

4. Election du bureau

17. Conformément aux décisions prises à sa session d'organisation, le Comité a élu par acclamation le reste du bureau, à savoir M. Oleksandr Bouts'ko (République socialiste soviétique d'Ukraine), troisième Vice-Président, et M. Sabri Boukadoum (Algérie), Rapporteur du Comité, l'un et l'autre pour un mandat de deux ans.

5. Observateurs

18. Les Etats Membres ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Autriche, Bahamas, Barbade, Bolivie, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Comores, Iraq, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Lesotho, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Namibie, Nicaragua, Oman, Panama, Sénégal, Suède et Thaïlande. Les représentants du Saint-Siège et de la Suisse ont également participé à la session en qualité d'observateurs.

19. Les représentants des institutions spécialisées ci-après étaient présents : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et Organisation mondiale de la santé (OMS).

20. En outre, les représentants de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies étaient également présents.

B. Questions de fond

1. Débat général et examen des questions de fond

21. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les Etats membres du Comité ci-après, ou en leur nom : Argentine, Bangladesh, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Cuba, Danemark (au nom des pays nordiques), Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Ghana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande (au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats), Jamaïque, Japon, Liban, Mexique, Népal, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sri Lanka, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yémen, Yougoslavie et Zimbabwe. Des déclarations ont également été faites par les observateurs du Luxembourg (au nom des 12 Etats de la Communauté européenne) et de la Jamahiriya arabe libyenne (au nom de l'Union du Maghreb arabe).

a) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information

22. A cet égard, nombre de délégations se sont félicitées de la résolution consensuelle à laquelle le Comité de l'information était parvenu à sa douzième session. A leur avis, ce consensus, qui avait marqué un tournant dans le débat des Nations Unies sur les questions relatives à l'information, apportait une nouvelle base aux délibérations du Comité; celui-ci devait donc en tirer parti pour accroître son efficacité. Elles ont aussi exprimé l'espoir que ce consensus se traduirait par une action concrète de la part du Département de l'information et elles ont souligné la nécessité d'une telle action. D'autres ont fait valoir qu'en partant de ce consensus, le Comité serait maintenant en mesure d'axer ses efforts sur des problèmes plus spécifiques, en particulier sur la relance des politiques et activités d'information des Nations Unies.

23. De nombreuses délégations ont réaffirmé leur attachement aux principes fondamentaux de la liberté de l'information, d'expression et d'opinion. Elles ont souligné que la liberté de l'information était un droit fondamental de l'homme et la pierre de touche de toutes les libertés que l'Organisation des Nations Unies s'était donné pour mission de défendre. C'est aussi dans ce contexte que plusieurs délégations ont évoqué la question de la liberté de la presse en réaffirmant la primauté absolue du droit de chaque individu d'exprimer des opinions sans entrave et de rechercher, de recevoir et de communiquer des informations et des idées sans considération de frontières. Un représentant s'exprimant au nom de plusieurs autres a remarqué à cet égard que toute atteinte à la liberté de la presse, où qu'elle se manifeste, devait être considérée comme une violation des droits de tous. Selon un autre représentant parlant au nom de quelques autres, il était du devoir des membres du Comité de dénoncer toute violation de la liberté de la presse.

24. Quelques délégations, rendant compte de la situation de l'information et de la communication dans leur pays, ont informé le Comité des droits et libertés qui venaient d'être garantis dans la législation de leurs pays respectifs ou étaient sur le point de l'être. Cependant, a-t-on fait observer, il ne suffisait pas d'adopter des normes juridiques et des mesures politiques pour assurer le respect des principes indispensables à une pratique authentique de la libre circulation de l'information. Il fallait en outre disposer des infrastructures de base et de la technologie moderne pour pouvoir appliquer efficacement ces principes. A cet égard, les pays traversant une période difficile de transition économique avaient grand besoin d'une coopération et d'une assistance internationales très larges émanant de sources gouvernementales, publiques ou privées, pour les aider à préparer la voie à une circulation de l'information authentique et efficace.

25. Pour un grand nombre de délégations, les communications, le développement et la circulation libre et sans entrave des nouvelles et des informations étaient la condition sine qua non de l'instauration d'une communication mondiale plus efficace. A cet égard, beaucoup de délégations ont souligné la nécessité de réduire les déséquilibres et les disparités qui existaient toujours entre pays développés et pays en développement. Ces déséquilibres, a-t-on fait observer, empêchaient plus de 80 % de la population de la planète de contribuer à la paix mondiale, à la compréhension mutuelle et au progrès. Une délégation a constaté à cet égard que, si les pays développés s'inquiétaient de la pléthore d'information et l'influence oppressante des médias audio-visuels, les pays en développement avaient de plus en plus de mal à faire connaître leurs points de vue et leurs valeurs au monde extérieur. Selon une délégation, il y avait beaucoup de choses que les pays en développement voulaient faire comprendre au monde : la nécessité, par exemple, d'améliorer les termes de l'échange, de se libérer du joug de la pauvreté et du fardeau croissant des taux d'intérêt élevés et de la dette.

26. La plupart des délégations ont admis que ces disparités tenaient au fait que les pays en développement n'avaient pas accès à la technologie moderne et ne disposaient pas des ressources nécessaires pour mettre à profit les techniques existantes. Compte tenu de ces considérations, une délégation a instamment recommandé que ceux qui disposaient des meilleurs outils d'information et de communication fassent partager les avantages de la technologie à ceux qui étaient aux prises avec des problèmes élémentaires d'alphabétisation et d'information.

27. On a constaté à cet égard que la diffusion et l'échange d'informations devenaient de plus en plus un facteur indispensable à la promotion de la paix et du développement dans le monde actuel. Des délégations ont dit qu'il fallait en priorité réduire l'écart immense qui séparait les pays développés des nations en développement en matière de capacité de diffusion de l'information et mettre fin à la domination mondiale de quelques pays développés et à la dépendance de nombreux pays en développement. Une délégation a regretté que certains organes d'information de masse du monde développé aient utilisé leur supériorité technologique pour répandre

volontairement ou non leurs propres valeurs sociales, économiques et idéologiques dans les pays en développement. A son avis, ces pratiques étaient incompatibles avec une authentique liberté de l'information.

28. Plusieurs délégations ont appelé l'attention à ce propos sur le contrôle pratiquement monopolistique qu'exerçaient les agences de presse des pays industrialisés et sur le fait que le flux d'informations était à sens unique. On a noté que c'étaient les pays du tiers monde et leurs populations vulnérables qui étaient les victimes de cette forme peu équitable de circulation de l'information pour ces délégations, les Nations Unies ne pouvaient demeurer impuissantes devant un tel monopole. Une délégation a noté que son gouvernement avait proposé de constituer un groupe de travail ou un comité chargé de faire tous les travaux préparatoires nécessaires à la mise au point d'une Charte internationale de l'information où seraient énoncés les principes d'un nouvel ordre mondial à caractère véritablement international. Cette proposition a été appuyée par deux autres délégations, dont l'une, parlant au nom de plusieurs autres Etats, a avancé à ce sujet une série de propositions qui supportaient la création de groupes d'étude ou de commissions de travail. Au nombre de ces propositions figurait l'octroi d'un soutien aux agences internationales de presse et médias opérant sur une base régionale telles que l'Agence panafricaine de presse, l'Agence islamique de presse et le Pool des agences de presse des pays non alignés. Il a également été proposé que ces agences deviennent les sources principales d'information sur les questions touchant au tiers monde. Cette même délégation a aussi proposé la création, sous les auspices des Nations Unies, d'une agence mondiale de presse qui opérerait de façon équitable et efficace et permettrait aux agences susmentionnées de mieux faire leur travail.

29. Une délégation, parlant au nom de plusieurs autres, a fait valoir que les pays en développement ne pouvaient accepter une situation d'inégalité et d'absence de liberté en matière d'information, d'autant que la possession par les pays développés de technologies avancées leur permettait d'infléchir l'opinion publique et d'influer sur les valeurs morales, religieuses et culturelles des peuples.

30. Un autre représentant a noté que rien n'avait changé depuis l'adoption d'une déclaration sur le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. A la fin des années 50, les pays en développement n'avaient accès qu'à 5 % des médias et ce pourcentage n'avait guère varié. Il a en outre fait observer que 5 % seulement des ordinateurs et 2 % des satellites étaient entre les mains des pays en développement et que ceux-ci recevaient des pays développés un volume d'informations de 10 fois supérieur à celui qu'ils leur transmettaient.

31. C'est dans ce contexte que nombre de délégations ont renouvelé leur appel en faveur de l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Cet ordre, ont-elles souligné, était le meilleur moyen de supprimer les inégalités existant entre les systèmes d'information des pays en développement et des pays développés. D'après certaines délégations, l'écart entre pays développés et pays en développement en matière de répartition des

moyens de communication et de circulation de l'information n'avait fait qu'augmenter. Le nouvel ordre, a-t-on noté, n'aurait nullement un caractère négatif et pourrait en fait compléter les efforts déployés sur le plan politique. Certaines délégations ont souligné que leur désir de voir s'instaurer un nouvel ordre de l'information et de la communication ne reposait pas sur une quelconque opposition au principe de la libre circulation de l'information, mais bien au contraire sur la conviction que le nouvel ordre contribuerait à asseoir ce principe.

32. On a fait observer que l'espoir de voir s'établir un nouvel ordre mondial, fondé sur les principes de la justice, ne faisait à vrai dire que refléter la transformation qui s'était opérée dans le climat des affaires internationales. On a également noté que l'instauration de cet ordre encouragerait la compréhension mutuelle, favoriserait la coopération et l'établissement de relations plus étroites entre les nations et contribuerait à renforcer la paix et la sécurité mondiales. Une délégation a également affirmé que son pays comptait, grâce à cet ordre, voir son peuple et ses médias, publics ou privés, participer réellement au véritable travail de production, de traitement et de diffusion des nouvelles et de l'information, sur les plans interne et international.

33. Une délégation, parlant au nom de plusieurs autres, a noté que, pendant un certain nombre d'années, son groupe avait contribué à réduire les disparités entre pays développés et pays en développement en exécutant des programmes appropriés de coopération bilatérale et multilatérale sous les auspices de l'Unesco et d'autres organisations internationales. Il y avait lieu, à son sens, de renforcer les capacités de communication et d'améliorer l'infrastructure des médias et la technologie des communications des pays en développement, dans le domaine notamment de la formation de journalistes et de la diffusion de l'information, pour que les populations de ces pays puissent jouir pleinement de la liberté d'information.

34. Plusieurs délégations ont jugé indispensable d'augmenter et d'accélérer l'assistance apportée aux pays en développement pour leur permettre de développer leurs infrastructures et leurs capacités en matière d'information et de communication, de lancer ou d'améliorer leurs systèmes d'information au moyen de technologies adaptées à leurs besoins respectifs, d'accroître la participation des médias et des individus aux processus de communication et de garantir la libre circulation de l'information à tous les niveaux.

35. Nombre de délégations ont, à ce propos, rendu hommage aux efforts déployés par l'Unesco, dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication //, pour aider les pays en développement à développer leurs systèmes de communication. Ce programme était, à leurs yeux, un élément important de la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie de communication au service de l'humanité reposant sur la coopération internationale. Il était également un instrument essentiel pour la mise au point d'un système mondial de communication et d'information, le développement des infrastructures et le renforcement de la capacité en matière d'information et de communication des pays en développement. Une délégation s'est dite

convaincue que le Programme international pour le développement de la communication pourrait jouer un rôle important dans les efforts faits pour encourager une plus grande coopération entre pays développés et pays en développement.

36. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur l'activité du Pool des agences de presse des pays non alignés, qui faisait partie des efforts faits par ces pays pour combler l'écart existant en matière d'information entre les pays développés et les pays en développement. A ce propos, les délégations se sont également félicitées du travail fait par l'Eco-Pool des agences de presse des pays non alignés et des améliorations apportées, en volume et en qualité, aux activités menées en collaboration par leurs organisations de radiodiffusion et de télévision. Bien que le Pool des agences de presse ait fait prendre conscience aux agences de presse nationales des pays non alignés de l'intérêt qu'elles auraient à devenir des partenaires égaux dans les échanges d'informations au plan international, il restait encore beaucoup à faire pour rétablir un équilibre équitable dans les structures internationales d'information. Les possibilités étaient encore inférieures aux besoins. A cet égard, plusieurs délégations ont noté que nombre de pays non alignés ne possédaient pas leurs propres agences de presse et que, même lorsqu'elles en possédaient, leurs moyens matériels et leurs ressources nationales étaient insuffisants, ce qui limitait leur participation au Pool et au système mondial d'information. Ces pays demandaient instamment aux Nations Unies, à la communauté internationale et à tous les pays capables de les aider et disposés à le faire de leur accorder une assistance accrue. Tout en se félicitant à ce propos de ce que le Département de l'information du Secrétariat continuait à coopérer avec le Pool des agences de presse, une délégation a fait valoir que cet arrangement serait beaucoup plus efficace si, entre autres choses, on augmentait sensiblement le contenu des dépêches.

37. Toujours à ce propos, une délégation a dit regretter qu'un représentant de l'Unesco n'ait pas pris la parole au Comité cette année.

b) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication

c) Evaluation et suivi des efforts et des progrès du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications

38. Nombre de délégations ont convenu que le consensus auquel on était parvenu l'an dernier avait permis au Comité de l'information de traiter de façon pragmatique les questions touchant à la politique et à l'action des Nations Unies en matière d'information. Les membres du Comité ont accueilli avec satisfaction le rapport oral détaillé fait par la Secrétaire générale adjointe à l'information sur les activités du Département. De multiples délégations ont félicité le Département de s'être acquitté admirablement de

son mandat malgré des contraintes budgétaires et autres. On a fait expressément état à ce propos de la manière dont le Département avait couvert la crise du golfe Persique. Une délégation a fait observer que la visibilité accrue de l'Organisation des Nations Unies ne devait pas rester limitée au rôle joué pendant la crise. Elle était convaincue, au même titre que bien d'autres, que l'organisation mondiale entraînait dans une ère nouvelle où elle pourrait mieux s'acquitter des tâches pour lesquelles elle avait été créée et où elle se révélerait être un agent à la fois de stabilité et de changement sur le plan mondial. La coopération avec le Comité de l'information dans ce domaine prendrait de plus en plus d'importance.

39. Certaines délégations ont noté qu'à cause des contraintes budgétaires auxquelles se heurtait le Département de l'information, celui-ci devait veiller à ce qu'aucun des domaines traditionnels qu'il couvrait ne pâtisse à cause d'événements majeurs imprévus. A ce propos, une délégation a appelé l'attention sur le fait qu'après l'annonce de l'abrogation de certaines lois de l'apartheid en Afrique du Sud, le Département aurait pu donner des explications utiles pour tous les peuples, sur l'impact de cette abrogation et sur la façon dont elle s'inscrivait dans l'ensemble du système des Nations Unies. Ces explications auraient aidé à situer l'ensemble de la question de l'abrogation dans une juste perspective, empêchant ainsi la propagation de notions favorables au régime sud-africain. Cette délégation a fait observer qu'à sa connaissance, le Département n'avait fourni aucune explication ou analyse de ce genre. Elle a demandé au Département de voir dans cet exemple un encouragement à donner aux populations des Etats Membres une perception juste des événements.

40. Certaines délégations ont recommandé que les Etats Membres donnent au Département des directives claires concernant les priorités qu'il devait établir et la latitude dont il pouvait disposer dans le choix et la diffusion de ses informations ainsi que les questions d'accès aux allocations budgétaires. On a également jugé très important de définir clairement le mandat du Département et de lui donner la souplesse nécessaire pour qu'il puisse faire face au volume croissant et quelquefois sans précédent des activités de l'Organisation des Nations Unies.

41. A ce propos, une délégation, parlant au nom de plusieurs autres, a noté qu'il était indispensable que le Département de l'information soit en mesure de s'acquitter de ses tâches avec souplesse et de fournir avec ponctualité les informations importantes, sans être soumis à un règlement trop rigide. Cette délégation a affirmé que ces deux éléments étaient complémentaires et qu'il revenait au Comité de l'information de veiller à ce qu'ils soient assurés par des résolutions adéquates.

42. Une autre délégation, parlant également au nom de plusieurs autres, a noté qu'il était dans l'intérêt de tous les pays de songer à la meilleure façon dont les Etats Membres pouvaient aider le Département de l'information à s'acquitter de son obligation de fournir dans la mesure du possible des informations complètes et actualisées sur l'Organisation des Nations Unies et ses activités. Cette délégation a suggéré de créer un mécanisme permanent

permettant au Comité de l'information de travailler avec le Département de l'information. D'autres délégations ont dit qu'il fallait établir un mécanisme informel pour assurer avec les représentants régionaux le suivi des activités du Département de l'information entre les sessions du Comité de l'information.

43. En ce qui concerne la création d'un mécanisme chargé d'assurer la liaison entre le Comité de l'information et le Département de l'information, un représentant a estimé qu'une telle mesure risquait fort d'entraîner un surcroît de paperasserie et l'adoption de règlements supplémentaires. Il était prêt à envisager d'autres moyens de réaliser des améliorations, et il a invité la Secrétaire générale adjointe à exposer ses idées sur les relations futures entre le Comité et le Département de l'information.

44. De nombreuses délégations ont exprimé leur soutien aux efforts que déployait le Département de l'information pour rationaliser ses activités et revitaliser sa structure afin d'accroître l'efficacité de ses activités. Ces efforts, dont les Etats Membres continuaient à bénéficier, avaient contribué à améliorer l'image de marque de l'Organisation des Nations Unies dans le monde et avaient aidé les Nations Unies à obtenir récemment des résultats dans divers domaines.

45. Quelques délégations ont noté toutefois que le Département devait être prêt à répondre à l'intérêt croissant et subit manifesté par le public à l'égard de l'Organisation; mais qu'il devait également être en mesure de remédier à une baisse éventuelle de cet intérêt. A leur avis, le Département devait être mieux préparé à entreprendre des activités d'information extraordinaires et devait être à même de former l'opinion publique. Dans l'allocation de ressources aux activités prioritaires, il fallait tenir compte des différents intérêts des diverses régions. Les ressources affectées à ces priorités ne devaient pas être réaffectées pour couvrir de nouvelles situations.

46. On a dit qu'il pourrait être utile à l'avenir de renforcer la coordination dans le domaine de l'information entre le Département de l'information et les institutions spécialisés. A cet égard, on a également observé que si certaines institutions des Nations Unies continuaient à fournir gratuitement une documentation importante, d'autres faisaient payer leurs publications. Il a été dit que, pour accroître l'efficacité de sa politique et de ses activités, le Département de l'information devrait envisager une participation financière plus importante des institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies à la diffusion d'informations sur leurs propres activités.

47. Plusieurs délégations ont loué les activités du Service des médias/Haute Direction qui, ont-elles noté, a joué un rôle fondamental dans l'exposition des objectifs et des activités de l'Organisation.

48. Plusieurs délégations ont demandé instamment au Département de continuer à accorder toute son attention aux domaines présentant un intérêt particulier pour les Etats Membres, à savoir : les opérations relatives au rétablissement et au maintien de la paix, les efforts internationaux en faveur de la protection de l'environnement mondial, le démantèlement de l'apartheid, la situation au Moyen-Orient, la question de Palestine et l'Intifada palestinienne, la promotion des droits de l'homme, le statut de la femme, l'abus des drogues, le terrorisme, l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées, les problèmes posés par le développement économique et social, notamment dans les pays les moins avancés, le développement économique de l'Afrique et la promotion de la coopération économique internationale visant à résoudre des problèmes tels que celui de la dette.

49. Les membres du Comité ont exprimé leur satisfaction devant certaines des initiatives novatrices prises par le Département. Un certain nombre de représentants ont soutenu l'idée de définir le rôle que devait jouer le Département dans les domaines du maintien de la paix et de la vérification du processus électoral, où l'ONU assumait des responsabilités croissantes. Une délégation, parlant au nom de plusieurs autres, a noté que le Département de l'information devait traiter des crises dès qu'elles survenaient et devait jouer un rôle bien défini dans les domaines vitaux relevant de la responsabilité des Nations Unies. Elle avait été étonnée d'entendre la Secrétaire générale adjointe déclarer, lors d'une séance précédente, que pour des raisons de contrôle intérieur, il n'avait pas été possible à une équipe de télévision des Nations Unies d'accompagner le chef de la récente mission d'évaluation humanitaire dans le Golfe. Elle estimait qu'à l'heure où le monde suivait intensément les activités de l'Organisation des Nations Unies, cette situation posait de graves questions pour les membres du Comité. A son avis, l'information devait être une composante importante et planifiée du rôle que jouait l'Organisation dans des domaines tels que le maintien de la paix et la vérification du processus électoral.

50. Une délégation a dit que toute décision d'engager l'Organisation dans une activité majeure devrait s'accompagner de l'allocation de fonds suffisants, non seulement pour mener à bien l'activité en question mais également pour lui assurer le soutien de la communauté internationale. Il faudrait également faire davantage appel à des ressources extrabudgétaires pour assurer la distribution des rapports, des études et des documents de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

51. Une autre délégation a exprimé le souhait qu'un colloque sur les opérations de maintien de la paix soit organisé dans sa région, compte tenu de l'expérience de cette région dans ce domaine.

52. Une délégation a appelé l'attention du Comité et du Département sur le fait que bien que l'expression "établissement de la paix" ait été utilisée dans certaines situations, la signification exacte et la portée de ce concept semblaient être encore à l'étude dans les instances compétentes.

53. Au sujet des problèmes affectant l'environnement, un représentant a déclaré que l'une des tâches essentielles qui attendaient le Département consistait à couvrir ce qui était probablement pour les Nations Unies l'événement le plus marquant de la décennie en cours - la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement. Sa délégation pensait qu'il était indispensable d'adopter une approche équilibrée et objective des activités d'information relatives à cette conférence afin de créer le climat le plus favorable à son succès. Elle prenait note des activités déployées par le Comité commun de l'information des Nations Unies et le Département de l'information à l'occasion de cet événement et se déclarait prête à coopérer étroitement avec les organismes pertinents pour ce qui était du traitement des questions qui seraient soumises à la conférence de 1992. A cet égard, une délégation a informé le Comité que des récents sondages d'opinion dans son pays avaient révélé que 82 % des personnes interrogées souhaitaient en savoir davantage sur l'environnement. Cela n'était pas, à son avis, surprenant, car les habitants de ce pays s'inquiétaient des incidences de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, d'autant plus que l'on ne connaissait pas encore les effets à long terme de l'exposition à de petites doses quotidiennes d'irradiation. Cette délégation s'est félicitée de l'attention que l'Organisation portait à ces problèmes, car il s'agissait de problèmes d'échelle mondiale requérant une action internationale.

54. Pour ce qui est des documents dont le Comité était saisi, les membres du Comité se sont félicités du document détaillé sur les centres d'information des Nations Unies et du rapport sur l'enquête de 1990 sur l'Annuaire des Nations Unies 5/.

55. Un grand nombre de délégations ont fait des observations favorables à propos du document de séance sur les centres d'information des Nations Unies (CINU). Une délégation, prenant la parole au nom de plusieurs autres, a souligné qu'il fallait donner aux centres les directives nécessaires pour qu'ils puissent faire face aux situations et aux crises au fur et à mesure qu'elles évoluent. A cet égard, cette délégation s'est déclarée satisfaite du rôle joué par les centres au cours de la crise du Golfe.

56. Plusieurs délégations qui ont exposé leurs vues au sujet de ce document ont fait valoir l'importance primordiale de l'information. Une délégation a exprimé l'espoir que ce document ne serait que le commencement d'une évaluation qui devrait conduire à utiliser mieux et plus efficacement les centres. Un grand nombre de délégations ont souligné que l'attention accordée aux centres dans le document de séance montrait à l'évidence que l'on reconnaissait l'importance toute particulière des centres en tant qu'agents de liaison actifs et irremplaçables entre l'Organisation, d'une part, et les médias, les organes d'information, les établissements d'enseignement et les organisations non gouvernementales du pays concerné, d'autre part. A cet égard, une délégation a voulu savoir si les directeurs des centres organisaient périodiquement des réunions d'information à l'intention des journalistes et des universitaires dans leurs pays d'accréditation. Elle a estimé que la tenue hebdomadaire de telles réunions pourrait être particulièrement féconde.

57. Plusieurs délégations ont demandé que des centres soient ouverts dans leur pays. Une délégation a fait remarquer que depuis un certain temps déjà, son pays cherchait à obtenir l'approbation du Comité de l'information et de l'Assemblée générale en vue de la création d'un centre d'information des Nations Unies et elle a exprimé l'espoir que ces démarches aboutiraient. Une délégation, parlant au nom de plusieurs autres, a vigoureusement appuyé cette demande. D'autres délégations ont insisté pour que les centres existants soient renforcés et que de nouveaux centres soient ouverts partout où cela était nécessaire. Deux délégations ont demandé instamment que l'on établisse des centres d'information à San José et à Sofia. Elles ont affirmé l'importance particulière qu'elles attachaient à l'ouverture d'un centre d'information dans leurs capitales et ont constaté avec satisfaction que d'autres Etats souhaitaient la même chose. L'une d'elles a invité les autres membres du Comité à formuler conjointement une recommandation au sujet de la création de nouveaux centres qui serait adoptée à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

58. Dans ce contexte, un certain nombre de membres du Comité ont soulevé la question des critères établis par le Département de l'information pour l'ouverture de nouveaux centres. Des délégations ont déploré que les Etats Membres soient tenus de s'acquitter de certaines obligations financières pour que des centres soient ouverts dans leurs pays. Tout en reconnaissant que la procédure suivie découlait d'une résolution de l'Assemblée générale, une délégation a dit qu'il n'était pas déplacé de constater que, par une de ces ironies de l'histoire, c'étaient les pays en développement, dont la plupart n'étaient pas membres de l'organisation mondiale au moment de l'adoption de ladite résolution, qui avaient le plus pâti de la procédure en question.

59. Un certain nombre de délégations ont appelé l'attention sur le fait que le poste de directeur du CINU dans leurs pays respectifs était encore vacant et ont souligné qu'elles continueraient d'insister pour que l'on s'efforce de pourvoir ces postes. Elles ont aussi, comme beaucoup d'autres, demandé que soient revus les critères à satisfaire pour la création de centres d'information. Une délégation a suggéré à ce sujet qu'un effort concerté soit fait pour rationaliser les travaux des centres existants et encourager l'ouverture de nouveaux centres en tenant dûment compte de la situation et des moyens des pays hôtes intéressés. A cet égard, on pourrait envisager de recruter un journaliste local compétent qui accomplirait les travaux du centre sous la supervision du Directeur. Ainsi, le centre tirerait parti de l'authentique communication qui s'établirait alors entre les deux associés.

60. D'autres membres du Comité ont remarqué qu'il n'y avait pas de critères bien nets concernant la création de centres : il existait plusieurs centres d'information dans des zones géographiques relativement petites tandis que, dans d'autres zones plus importantes, il n'y en avait qu'un. Une délégation a noté que le dernier centre établi dans sa région était celui de Port-of-Spain (Trinité-et-Tobago), qui avait été créé en 1962. Six centres seulement fonctionnaient dans cette région, à l'exclusion des bureaux du PNUD, qui apportaient une assistance partielle en matière d'information. Une délégation a suggéré qu'une étude soit faite sur l'implantation et le coût des centres. Une autre a souligné qu'une coordination plus étroite avec les bureaux locaux du PNUD permettrait de renforcer de beaucoup l'efficacité des centres.

61. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par les profondes disparités qui existent en matière d'allocation des ressources entre les CINU des pays développés et ceux des pays en développement. Une délégation a regretté que les demandes réitérées qui avaient été faites au sujet du montant alloué à chaque CINU aient été vaines. Soulignant qu'une telle procédure marquerait un pas important sur la voie de l'élimination de ces déséquilibres et de ces disparités, cette délégation a demandé instamment que les chiffres en question soient communiqués au Comité lors de sa prochaine session et des sessions ultérieures.

62. Deux délégations ont été d'avis que le Département devrait procéder d'urgence à une évaluation de la façon dont chacun des centres d'information s'acquittait de sa tâche, en tenant dûment compte de leurs problèmes, l'objectif étant d'accroître leur efficacité et leur utilité. Le cas échéant, il faudrait moderniser les installations des CINU pour qu'ils soient mieux à même de diffuser les nouvelles et des rapports objectifs sur les activités de l'Organisation des Nations Unies, notamment dans les langues locales.

63. Certaines délégations ont émis des critiques spécifiques sur les activités des centres dans leurs pays respectifs. Une délégation a signalé que la quasi-paralysie du centre d'information de son pays au cours de la crise du Golfe avait été une source de profonde préoccupation. Elle a recommandé que le Département examine d'urgence les causes de cette situation.

64. Une autre délégation a noté que les activités du centre d'information de son pays se limitaient à la présentation de quelques films et à la diffusion de quelques discours prononcés par de hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion des Journées des Nations Unies et d'autres manifestations. Les chaînes nationales de télévision et de radio avaient à plusieurs reprises offert d'utiliser les services du centre mais ces offres n'avaient pas été acceptées par la direction de ce centre, qui a été qualifiée de foncièrement passive. Cette délégation a prié le Département de s'efforcer d'accorder l'attention voulue au centre en question en raison de l'importance stratégique qu'il revêtait dans sa zone géographique.

65. S'agissant des centres ayant un nouveau directeur, certaines délégations se sont déclarées satisfaites de la façon dont les uns et les autres s'acquittaient de leurs tâches. Une délégation a noté que le nouveau directeur du centre avait noué d'importants contacts en un laps de temps relativement court. Mais une autre a estimé que la nomination des directeurs de centres d'information était un domaine qui laissait à désirer. Cette délégation a fait valoir qu'un très petit nombre de ressortissants de pays du tiers monde avaient été nommés directeur de centre dans les pays développés. Cela semblait vouloir dire que les pays en développement étaient dépourvus de personnel suffisamment qualifié pour être nommé dans les pays développés. La même délégation a souligné qu'un tel état de choses n'était manifestement pas souhaitable et qu'il fallait prendre des mesures pour y remédier. A cet égard, une délégation a demandé que l'on fasse un bilan de la gestion des centres, afin que les activités des centres répondent mieux aux besoins aussi bien de l'Organisation que de la population des pays hôtes.

66. Certaines délégations ont dit qu'elles souhaitaient recevoir des informations concernant les rapports qu'établissaient les directeurs des centres sur l'opinion qu'on se faisait localement du rôle du Secrétaire général et des activités de l'Organisation des Nations Unies, rapports qui étaient envoyés au Bureau de la recherche et de la collecte d'informations.

67. Une délégation a remercié le Département des efforts qu'il fait pour organiser des séminaires de formation à l'intention du personnel local des centres, ainsi que des occasions qu'il donne aux directeurs de centres de se rencontrer. Une autre délégation a dit qu'elle attendait avec intérêt la réunion régionale des directeurs de centres de sa région qui se tiendrait dans le courant de l'année. Elle a informé le Comité qu'en dépit de graves difficultés économiques et sociales de son pays, le Gouvernement avait décidé d'augmenter de près de 40 % en 1991 sa contribution financière aux dépenses de fonctionnement de son centre.

68. Pour ce qui est du rapport établi par le Département au sujet de l'enquête de 1990 sur l'Annuaire des Nations Unies 5/, la plupart des délégations se sont déclarées favorables aux recommandations qu'il contient. Certaines délégations ont demandé que de plus amples informations leur soient fournies en temps opportun quant aux directives proposées en matière de rédaction, au système d'approbation, aux incidences financières et à d'autres aspects de leur application. Plusieurs ont insisté pour que la publication paraisse en temps voulu et que, pour ce faire, l'on utilise efficacement les techniques de communication. Une délégation a toutefois souligné que les innovations et les changements devaient intervenir dans les limites des ressources budgétaires existantes.

69. D'autres ont estimé que l'Annuaire était une source utile et détaillée d'informations sur l'Organisation, et ont espéré qu'il serait possible de résoudre rapidement les problèmes que posait sa publication en temps voulu, selon les méthodes suggérées dans les recommandations. Les nombreux spécialistes et chercheurs susceptibles de l'utiliser pourraient ainsi le faire de manière plus productive.

70. Beaucoup de délégations ont appuyé les propositions de la maison d'édition extérieure touchant le retard accumulé. Une délégation a également engagé le Département à prendre les mesures administratives nécessaires pour garder en permanence une équipe viable de spécialistes capables de produire les textes nécessaires. En outre, il faudrait poursuivre avec toute la vigueur voulue des consultations interdépartementales pour encourager tous les départements intéressés à fournir des textes.

71. Plusieurs délégations ont félicité la Division de la production écrite et audio-visuelle pour ses vidéocassettes et ses documentaires sur les problèmes auxquels répond l'Organisation. Les membres du Comité étaient nombreux à avoir apprécié le film vidéo qui avait été projeté au début de la session, "Les Nations Unies pour un monde meilleur". Les délégations étaient très favorables aux efforts déployés actuellement par le Département pour moderniser ses techniques de communication au Siège et dans les bureaux extérieurs, efforts qu'elles estimaient prioritaires.

72. Quelques délégations ont souligné qu'il importait d'adapter les messages audio-visuels à l'univers culturel des différents auditoires visés. Une délégation a suggéré à cet égard de demander l'aide des commissions et organisations régionales. Pour une autre, le moyen de communication le plus efficace dans les pays en développement demeurerait la radio, qui permettait de toucher davantage de monde que le document imprimé ou visuel. Cette délégation a suggéré une collaboration étroite entre les organismes nationaux de télévision et la télévision de l'ONU.

73. Une autre délégation a demandé que l'on évalue d'une manière ou d'une autre la possibilité d'envoyer directement aux journalistes de radio et de télévision des documents sonores et visuels. Cette délégation souhaitait également que l'on explore la possibilité de produire "L'ONU en action" et "Chronique de l'ONU" dans d'autres langues, et que l'on entreprenne de produire des magazines télévisés. Elle a informé le Comité que plusieurs maisons d'édition de son pays coopéraient régulièrement avec le Département de l'information pour publier des résultats de recherche et des documents de l'Organisation dans la langue officielle du pays. Cette délégation et d'autres se sont félicitées de ce que le Département réalisait une enquête mondiale sur l'utilisation de ses émissions de radio. Elle espérait que cette enquête déboucherait sur des innovations dans ce domaine des activités d'information de l'ONU.

74. Plusieurs délégations ont évoqué l'importance des émissions de radio du Département dans leurs régions respectives. A ce propos, une délégation a demandé que l'on réalise des émissions en népalais, tandis qu'une autre a demandé que des dispositions plus stables et plus suivies soient prises pour produire des émissions de radio en ourdou.

75. Une délégation trouvait préoccupant que l'on ait mis fin à une émission hebdomadaire de télévision qu'elle jugeait utile et économique. Elle espérait que l'on pourrait trouver avec le Département le moyen de rétablir cette émission.

76. Une délégation a dénoncé l'agression radiodiffusée et télévisée qu'un Etat menait contre son pays et a cité la décision du Comité international d'enregistrement des fréquences qui déclarait illégitimes les émissions d'une chaîne de télévision en violation de la souveraineté de l'espace radioélectrique de ce pays. La même délégation souhaitait que les émissions d'information de l'ONU produites pour son pays donnent plus de relief aux problèmes de développement que connaissent les habitants du tiers monde. Elle a suggéré à ce propos de diffuser dans les pays créanciers des informations sur l'endettement.

77. Une délégation, parlant au nom de plusieurs autres, a demandé que l'on publie en arabe, comme en anglais et en français, les communiqués de presse ou sont reprises les résolutions et décisions de l'Assemblée générale.

78. S'agissant d'évaluer les besoins d'assistance technique des stations de radiodiffusion qui émettent en direction de l'Afrique du Sud ou sont disposées à le faire 4/, un représentant était très déçu que le Secrétaire général, dans son rapport au Comité, ait rejeté sur les Etats de première ligne la responsabilité de trouver les fonds nécessaires, au lieu d'arriver à allouer des fonds comme il avait été demandé à la dernière session du Comité.

79. Certaines délégations ont félicité le Département de son action, dans le cadre du Programme d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 (résolution S-13/2 de l'Assemblée générale, annexe) pour sensibiliser le monde à la détresse économique du continent africain. A cet égard, la publication Afrique Relance jouait toujours un rôle essentiel. Le Département a été engagé à redoubler d'efforts pour la diffuser plus largement.

80. Quelques délégations ont souligné l'importance du programme de formation du Département à l'intention de journalistes de la presse écrite et parlée de pays en développement.

81. Une délégation s'est dite extrêmement favorable aux activités de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU (UNCA) et a engagé le Département à donner toutes facilités aux membres de l'Association dans l'exercice de leurs activités professionnelles.

82. Une autre délégation a félicité le Département d'avoir encouragé l'avancement de femmes administrateurs au sein du Département. Elle a noté que l'Organisation se devait d'être à l'avant-garde des efforts de l'humanité dans ce domaine.

83. Plusieurs délégations ont trouvé encourageants les résultats initiaux du programme d'enquête d'opinion mondiale qui donnait aux Etats Membres une idée de la sensibilisation du public de divers Etats Membres aux activités de l'Organisation. Une délégation a suggéré que le Département envisage de réaliser des enquêtes d'opinion sur les avantages des activités de l'ONU, notamment des programmes économiques, sociaux, humanitaires et analogues exécutés par les organismes des Nations Unies dans les pays en développement. A cet égard, une autre délégation a estimé que le Groupe de l'évaluation des programmes et de la recherche en matière d'information avait un rôle crucial à jouer en matière de recherche sur la diffusion des informations et sur l'audience des programmes auprès des utilisateurs finals. Une autre encore a suggéré que l'on élargisse la portée des enquêtes et qu'on en entreprenne de façon suivie, afin de faire le meilleur usage des ressources du Département.

84. Quelques délégations ont incité le Département à poursuivre ses efforts pour assurer une répartition géographique équitable des postes. A cet égard, une délégation a suggéré qu'il fallait éviter qu'un pays soit sous-représenté car, en pareil cas, il arrivait fréquemment que le pays finisse par n'être plus représenté du tout. Cette délégation, dont le pays demeurait sous-représenté, était déçue que les efforts déployés par son pays pour faire recruter ses ressortissants au Département de l'information et dans l'ensemble

du Secrétariat n'aient pas rencontré la compréhension voulue. Elle a suggéré que la meilleure manière d'enrichir l'Organisation était d'assurer le recrutement le plus large possible.

85. A la clôture des débats, la Secrétaire générale adjointe à l'information a donné d'autres renseignements sur les travaux du Département et répondu à certaines questions précises posées par les délégations. Elle a dit qu'elle était très sensible aux nombreux compliments qui lui avaient été adressés ainsi qu'aux fonctionnaires du Département; mais toutes les observations des délégations, qu'il s'agisse de compliments ou de critiques, incitaient le Département à s'employer encore plus efficacement à défendre les objectifs de l'Organisation et à diffuser des informations sur ses activités et ses buts parmi les différents publics de par le monde.

86. Répondant aux diverses questions qui avaient été posées au sujet des centres d'information des Nations Unies, la Secrétaire générale adjointe a dit qu'elle attendait avec intérêt de nouvelles discussions avec le Bénin, la Pologne et le Yémen concernant l'ouverture de nouveaux centres d'information dans les capitales de ces pays. Les demandes relatives à l'ouverture de centres au Costa Rica et en Bulgarie seraient examinées plus avant, conformément aux directives établies et aux vœux du Comité de l'information.

87. S'agissant des pays desservis par un centre d'information implanté dans une autre capitale, la Secrétaire générale adjointe a dit que les observations faites par les représentants de l'Argentine et de la Jamaïque encourageraient le Département de l'information à étudier avec le PNUD et les gouvernements intéressés la possibilité de détacher des assistants d'information qui pourraient relever professionnellement du Département et administrativement du PNUD.

88. Le Département restait à la disposition du Comité en ce qui concerne la question de l'implantation des centres d'information. Toutefois, s'agissant des questions soulevées quant à la nomination de directeurs originaires de pays en développement dans des centres sis dans des pays développés, la Secrétaire générale adjointe a souligné que le Département avait fait oeuvre de pionnier. Les directeurs des centres de Bruxelles, Madrid, Paris, Sydney et Tokyo et du Service d'information de Genève étaient tous des ressortissants de pays en développement; cela signifiait que six des 12 directeurs de centres implantés dans des pays industrialisés venaient de pays en développement. Inversement, sur les 25 pays en développement où le centre était doté d'un directeur à plein temps, deux étaient desservis par des ressortissants de pays développés. La Secrétaire générale adjointe a souligné que la nomination des directeurs de centres d'information faisait l'objet de consultations avec le pays hôte.

89. Les arrangements relatifs aux contributions des pays au financement des centres faisaient partie des accords conclus entre le Département et chacun des pays où un centre d'information était implanté. Etant donné les difficultés financières de l'Organisation, la Secrétaire générale adjointe a estimé que ces arrangements restaient nécessaires. A cet égard, elle a remercié le Gouvernement burundais de ce qu'il faisait au sujet des locaux du centre d'information de ce pays.

90. La Secrétaire générale adjointe a donné aux délégations l'assurance que les centres d'information dirigés par un représentant résident du PNUD avaient toujours été administrés et gérés directement par le Département de l'information et le resteraient.

91. Reconnaissant qu'il y avait des différences dans la façon dont les centres d'information s'acquittaient de leurs tâches, la Secrétaire générale adjointe a dit qu'elles tenaient essentiellement à l'expérience professionnelle des divers fonctionnaires et aux conditions régnant dans la région. A cet égard, elle a donné au Comité l'assurance que le centre de Bujumbura ne posait pas de problème au Département, qui ne voyait pas la nécessité de recruter du personnel supplémentaire.

92. Répondant aux observations des représentants du Bangladesh et de la République-Unie de Tanzanie, la Sous-Secrétaire générale a fait observer que le nombre maximum des postes d'administrateur qui avait été imposé au Département de l'information (y compris la Division des centres d'information) avait empêché celui-ci d'affecter des directeurs à plein temps recrutés sur le plan international comme le Département ou les gouvernements le souhaitaient. Le Département s'efforçait de remédier à cette situation en renforçant le rôle du personnel local et en instituant une mise au courant plus systématique des représentants résidents du PNUD.

93. Quant au centre d'information de Khartoum, la Secrétaire générale adjointe a dit qu'en dépit de la situation difficile qui régnait dans ce pays depuis environ trois ans, le Département avait pu non seulement y maintenir un directeur à plein temps, mais aussi répondre à ses besoins en matière d'information. Les activités du centre avaient été bien accueillies par les responsables du Gouvernement, qui les jugeaient fort utiles.

94. Quant à la cessation des émissions The UN Hour, programme hebdomadaire télévisé aux Philippines, le Département de l'information était tout disposé à en faciliter la reprise. Mais il faudrait entre autres avoir un producteur sur place aux Philippines, et le financement serait nécessairement extérieur.

95. En ce qui concerne le centre de Dhaka (Bangladesh), la Secrétaire générale adjointe a indiqué que selon le représentant résident du PNUD, qui faisait fonction de directeur du centre, celui-ci n'avait jamais été aussi actif et que les informations qu'il fournissait aux médias locaux recevaient un large écho. Ayant appris que le fonctionnaire local de l'information avait quitté le service, le Département s'était mis en quête d'un assistant à l'information dûment qualifié pour le nommer dans les meilleurs délais.

96. La Secrétaire générale adjointe a remercié le représentant du Liban de ses paroles et l'a assuré que le Département s'efforcera de créer le poste nécessaire, maintenant que la situation était beaucoup plus sûre.

97. Passant aux productions radiophoniques des centres, la Secrétaire générale adjointe a remercié le représentant du Burundi et l'a assuré que le Département examinerait sérieusement sa proposition, y compris l'idée d'associer plus étroitement les organisations nationales de télévision et la télévision des Nations Unies.

98. Répondant aux observations du représentant du Mexique sur le niveau d'activité du centre d'information de Mexico, la Secrétaire générale adjointe a noté que le Secrétaire général avait de temps à autre fait appel au Directeur de ce centre pour épauler des missions opérant dans certains pays d'Amérique centrale, comme le Nicaragua et El Salvador. Le Département avait certes conçu un programme d'information expressément consacré aux missions de paix en Amérique centrale, comme il l'avait fait dans d'autres régions, mais, faute de crédits à l'époque, le Secrétaire général avait dû faire appel au Directeur du centre de Mexico. Cela dit, le Département de l'information poursuivrait ses efforts pour que l'on traite à part les missions de paix et pour que le centre ait, au jour le jour, les moyens d'assurer le travail de qualité que l'on attendait de lui. Elle a ajouté que le Département avait conscience de la nécessité d'une composante "informations" dans les missions de paix et exprimé l'espoir que le Comité l'aiderait à faire pression pour que ces missions disposent des moyens financiers nécessaires.

99. Répondant aux observations des représentants de l'Equateur et du Pérou, selon lesquels il n'avait guère été question de l'Amérique latine dans son discours d'ouverture devant le Comité de l'information, la Secrétaire générale adjointe a assuré tous les représentants des pays d'Amérique latine que le programme d'information concernant la lutte internationale contre l'abus des drogues était l'une des activités prioritaires du Département. Celui-ci avait produit des varia et une documentation de base concernant, entre autres, la Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes g/, l'incidence économique du trafic des drogues, le rôle de la police, les techniques écologiquement rationnelles de destruction des cultures illicites et le traitement et la réhabilitation des drogués. Il y avait eu des encarts dans les principaux magazines internationaux et il était prévu d'organiser une exposition photographique itinérante. Un tiers des programmes "L'ONU en action" contenaient des éléments intéressant les pays latino-américains; les sujets étaient des plus divers : l'endettement, la dégradation de l'environnement, la misère dans les villes, la criminalité, etc.

100. Répondant à l'observation selon laquelle aucun centre n'aurait été créé en Amérique latine et dans les Caraïbes depuis 1962, la Secrétaire générale adjointe a précisé que trois centres avaient en fait été créés dans la région depuis lors : à La Paz, Managua et Panama.

101. Le Département de l'information était prêt à collaborer davantage avec les stations de télévision soviétiques. Quant à la production de programmes en népali, le Département était tout à fait disposé à produire des programmes de radio dans de nouvelles langues, chaque fois que cela serait possible.

102. La Secrétaire générale adjointe a assuré le représentant du Pakistan que le Département étudierait les moyens d'assurer un service plus direct à Radio-Pakistan, en tenant dûment compte des délais de diffusion à respecter.

103. Elle a reconnu que, pour l'Asie et le Pacifique, le Département de l'information n'atteignait pas le point médian effectif ou théorique prévu pour la représentation géographique des différentes régions dans son personnel, suivant la norme en usage au Secrétariat. Elle redoublait

d'efforts pour inciter les délégations à présenter des candidatures appropriées - notamment de femmes originaires de la région - aux postes ouverts à un recrutement externe qui pourraient devenir vacants dans un avenir proche. Elle a encouragé les gouvernements à présenter la candidature de femmes, en particulier originaires d'Europe orientale et du Moyen-Orient, régions actuellement sous-représentées à cet égard.

104. Evoquant le rapport du Secrétaire général sur l'Annuaire des Nations Unies 5/, la Secrétaire générale adjointe s'est déclarée sensible au soutien que les délégations avaient exprimé pour les recommandations contenues dans ce rapport. Le Département ferait tout son possible pour appliquer les propositions, sans retard et sans nouvelles incidences financières.

105. La Secrétaire générale adjointe a remercié les délégations pour leurs observations sur les sondages d'opinion que le Département organise sur l'ONU à l'échelle mondiale. Ces observations seraient interprétées comme un encouragement à continuer de faire le point de ce que l'opinion publique pense et sait de l'Organisation. Des sondages étaient prévus pour 1991 au Brésil, à Cuba, au Sénégal et au Japon, et il y en avait un en cours au Zimbabwe. La Secrétaire générale adjointe étudierait avec les organismes membres du Comité commun de l'information des Nations Unies la suggestion formulée par la délégation sri-lankaise concernant d'éventuelles enquêtes d'opinion sur les retombées positives des activités de l'ONU, notamment dans les domaines économique, social et humanitaire.

106. La Secrétaire générale adjointe a remercié les délégations qui étaient intervenues pour recommander au Département le maximum de souplesse. Elle a déclaré qu'il fallait aborder avec pragmatisme et souplesse les consultations que le Département et le Comité de l'information tiennent régulièrement, entre les sessions, au sujet des activités du Département.

2. Elaboration et adoption du rapport du Comité à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session

107. Comme indiqué au paragraphe 2 ci-dessus, le Comité de l'information a décidé de constituer un groupe de travail et de poursuivre les consultations officieuses avec les porte-parole des groupes régionaux, du Groupe des 77 et de la Chine.

108. A sa 9e séance, le 19 avril 1991, le Comité a examiné les recommandations du Groupe de travail, qui contenaient des projets de résolution devant être soumis à l'Assemblée générale. Le Président a donné lecture du texte d'un amendement à la partie B, paragraphe e), du projet de rapport, obtenu après consultations avec les délégations intéressées. Le Comité a ensuite approuvé ledit amendement par consensus.

IV. RECOMMANDATIONS DU COMITE A L'ASSEMBLEE GENERALE,
A SA QUARANTE-SIXIEME SESSION

109. Le Comité a décidé, par consensus, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

Projet de résolution I

L'information au service de l'humanité

L'Assemblée générale

Demande instamment que tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et toutes les parties intéressées, réaffirmant leur attachement aux principes de la Charte des Nations Unies, aux principes de la liberté de la presse et de la liberté de l'information et à ceux de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, profondément préoccupés par les disparités existant entre pays développés et pays en développement et par leurs conséquences de tous ordres sur l'aptitude des médias publics, privés ou autres et des particuliers des pays en développement à diffuser l'information et à faire connaître leurs vues et leurs valeurs culturelles et éthiques grâce à la production culturelle endogène, de façon à assurer la diversité des sources de l'information et le libre accès à cette dernière, considérant dans ce contexte l'appel lancé en faveur de ce que l'on a appelé, à l'Organisation des Nations Unies et dans plusieurs instances internationales, "un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu",

a) Coopèrent et agissent de manière concertée afin d'atténuer les disparités dans la façon dont l'information circule à tous les niveaux, en fournissant une assistance accrue pour développer les infrastructures et les capacités de communication dans les pays en développement, compte dûment tenu de leurs besoins et du rang de priorité que ces pays confèrent à ces domaines, de manière à leur permettre, ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, d'élaborer librement et indépendamment leurs propres politiques d'information et de communication ainsi que de faire participer davantage les médias et les particuliers au processus de communication, et à assurer la libre circulation de l'information à tous les niveaux;

b) Fassent en sorte que les journalistes puissent travailler librement et efficacement, toute attaque contre leur personne étant résolument condamnée;

c) Aident à poursuivre et renforcer les programmes de formation pratique destinés aux journalistes des organes de presse, de radio et de télévision, publics, privés et autres, des pays en développement;

d) Epaulent l'action régionale et les efforts de coopération que les pays en développement mènent entre eux comme avec les pays développés pour améliorer leur capacité de communication, l'infrastructure de leurs médias et leurs techniques de communication, notamment dans le domaine de la formation et celui de la diffusion de l'information;

e) S'efforcent, au-delà de la coopération bilatérale, de fournir aux pays en développement et à leurs médias, publics, privés ou autres, tout l'appui et toute l'aide possibles, compte dûment tenu de leurs intérêts et de leurs besoins dans le domaine de l'information et des mesures déjà prises par le système des Nations Unies, s'agissant notamment :

- i) De mettre en valeur les ressources humaines et techniques voulues pour améliorer les systèmes d'information et de communication des pays en développement et d'aider à poursuivre et à renforcer des programmes de formation pratique comme il en existe déjà, avec des appuis publics et privés, dans l'ensemble du monde en développement;
- ii) D'instaurer des conditions qui permettront aux pays en développement et à leurs médias, publics, privés ou autres, de se doter, en utilisant les ressources nationales et régionales, des techniques de communication qui répondent à leurs besoins nationaux, ainsi que des éléments de programmes nécessaires, notamment pour la radio et la télévision;
- iii) D'aider à créer et développer des réseaux de télécommunication sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, notamment entre pays en développement;
- iv) De faciliter, selon qu'il conviendra, l'accès des pays en développement aux techniques de communication de pointe disponibles sur le marché;

f) Appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communication institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait être au service des médias publics aussi bien que privés.

Projet de résolution II

La politique et l'action de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information

L'Assemblée générale

1. Prie le Secrétaire général, en ce qui concerne la politique et l'action de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information, d'appliquer les recommandations ci-après, conformément aux résolutions applicables de l'Organisation :

a) Le système des Nations Unies dans son ensemble devrait se concerter, par l'intermédiaire de ses services d'information et grâce à la coordination assurée par le Comité commun de l'information des Nations Unies, pour donner une image plus complète et plus réaliste de ce qu'il fait et de ce qu'il peut faire, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, notamment pour instaurer un climat de confiance, renforcer le multilatéralisme et oeuvrer pour le développement dans le cadre du système;

b) Le rôle essentiel que l'Assemblée générale doit jouer dans l'élaboration, la coordination et l'harmonisation de la politique et de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information étant réaffirmé, le Secrétaire général est prié de veiller à ce que l'action du Département de l'information du Secrétariat, pivot de tout le mécanisme d'information de l'Organisation, soit renforcée et améliorée, compte tenu des buts et des principes de la Charte, des domaines prioritaires définis par l'Assemblée et des recommandations du Comité de l'information, de manière à mieux faire connaître l'Organisation et à rendre compte de façon objective et plus cohérente de ses activités; le Secrétaire général veillerait à ce que le Département de l'information :

- i) Coopère plus régulièrement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, notamment au niveau opérationnel, afin de lui apporter un concours maximal; et se déclare favorable au maintien de la pratique en vertu de laquelle le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture fait une déclaration de portée générale à chaque session du Comité de l'information sur les questions de fond;
- ii) Coopère plus étroitement avec les agences d'information des pays en développement et celles qui ont des bureaux dans ces pays, en particulier avec le Pool des agences de presse des pays non alignés, avec l'Eco-Pool des agences de presse des pays non alignés et avec l'Organisme de radiodiffusion des pays non alignés, ainsi qu'avec les autres agences de presse et les organisations intergouvernementales et régionales;
- iii) Continue de diffuser, en coordination avec les services d'information des autres organismes compétents, des informations sur les activités de l'Organisation concernant notamment :
 - a) La paix et la sécurité internationales;
 - b) Le désarmement;
 - c) Les opérations de maintien de la paix;
 - d) La décolonisation et la situation dans les territoires non autonomes, dans le contexte de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme;
 - e) L'élimination de l'occupation étrangère;
 - f) Les droits de l'homme;
 - g) L'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;
 - h) La promotion de la femme et le rôle de la femme dans la société;

- i) Les problèmes de développement économique et social; la coopération économique internationale en vue de résoudre les problèmes de la dette extérieure;
 - j) Les pays les moins avancés;
 - k) L'environnement et le développement;
 - l) La campagne contre le terrorisme sous toutes ses formes, compte tenu de la résolution 40/61 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1985;
 - m) La lutte internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues;
 - iv) N'épargne aucun effort pour diffuser largement et faire connaître le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, les efforts considérables de redressement et de développement faits par les pays d'Afrique et les mesures positives prises par la communauté internationale en vue de remédier à la grave situation économique qui règne en Afrique;
 - v) Renforce son action contre la politique et les pratiques d'apartheid et diffuse davantage d'informations sur l'oeuvre de l'Organisation dans ce domaine, en ayant dûment à l'esprit les mesures unilatérales et la censure officielle imposées aux médias nationaux et internationaux pour tous les aspects de cette question;
 - vi) Continue de diffuser des informations sur l'action que l'Organisation mène en vue de parvenir à un règlement global, juste et durable des conflits internationaux par des moyens exclusivement pacifiques, telle qu'elle ressort du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation;
 - vii) Continue de rendre compte de toutes les activités de l'Organisation touchant la situation au Moyen-Orient, la question de Palestine en particulier, et de l'évolution actuelle de la situation dans cette région, et rend compte à ce sujet au Comité de l'information à sa quatorzième session, en 1992;
 - viii) Fournisse, dans des situations nécessitant l'adoption de mesures immédiates et adaptées, l'appui requis en matière d'information pour les activités de l'Organisation des Nations Unies;
- c) Le Département de l'information devrait toujours s'efforcer d'amener les peuples du monde à bien comprendre l'action et les objectifs des organismes des Nations Unies et de renforcer l'image qu'ils ont de l'ensemble du système, le Secrétaire général devant, à ce propos, s'assurer que le Département de l'information :

- i) Continue de veiller à l'indépendance de ses services de rédaction et à l'exactitude de toute la documentation qu'il produit et s'assure que cette documentation fournit des informations adéquates, objectives et équilibrées sur les problèmes dont s'occupe l'Organisation, en rendant compte, le cas échéant, des opinions divergentes;
- ii) Continue, par souci de son rôle, de ses résultats et de ses méthodes de travail, de moderniser ses techniques de collecte, de production, de stockage, de diffusion et de distribution des matériaux d'information, y compris le recours à des satellites;
- iii) Envisage d'étendre son programme d'informations téléphonées aux frais des usagers;
- iv) Continue de coopérer avec les pays qui se sont déclarés prêts à aider l'Organisation à reprendre ses émissions sur ondes courtes en mettant gratuitement à sa disposition leurs réseaux nationaux et s'efforce d'établir les mêmes liens de coopération avec les pays développés ou en développement qui ont dans ce domaine des capacités reconnues;
- v) Se prépare à reprendre les programmes radio enregistrés sur bandes magnétiques, qui ont été temporairement supprimés, si les stations de radiodiffusion le lui demandent;
- vi) Poursuive son programme de réunions d'information, d'assistance et d'orientation centré sur l'action de l'Organisation, à l'intention des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision des pays en développement;
- vii) Fournisse à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à partir de sa propre expérience, des renseignements sur les nouveaux modes de coopération permettant, aux échelons régional et sous-régional, de former des spécialistes des médias et d'améliorer l'infrastructure des pays en développement dans le domaine de l'information et de la communication;
- viii) Coopère avec les établissements d'enseignement des Etats Membres et avec les éducateurs et les responsables de l'enseignement en les tenant informés des activités de l'Organisation;
- ix) Envisage, à compter de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, la publication en arabe et en espagnol d'un communiqué de presse annuel contenant les résolutions et décisions, et les résultats du vote, adoptées par l'Assemblée générale après chaque session annuelle;

- x) Rende compte des réunions publiques de l'Organisation dans des communiqués de presse quotidiens, rédigés dans les deux langues de travail du Secrétariat, en rapportant fidèlement et objectivement les vues de toutes les délégations; le Département devrait également continuer de collaborer étroitement avec les membres de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'Organisation et de leur apporter son concours, en tenant compte de leurs besoins et exigences et en veillant particulièrement à ce que les communiqués de presse, les conférences de presse et les réunions d'information leur fournissent la matière première dont ils ont besoin pour leur travail;
 - xi) Utilise comme il conviendra les langues officielles de l'Organisation dans sa documentation écrite et audio-visuelle et se serve d'une manière équilibrée des deux langues de travail du Secrétariat;
 - xii) Fasse en sorte que sa documentation parvienne en temps utile aux abonnés et aux centres d'information des Nations Unies;
- d) Le Département de l'information devrait produire et distribuer ses publications en temps voulu :
- i) La présentation et l'impression améliorées de la Chronique de l'ONU méritent d'être saluées. Pour ses politiques rédactionnelles, le Département est invité à continuer de prendre en compte les intérêts de l'auditoire qu'il cherche à atteindre dans chaque cas; et à prendre les dispositions voulues pour en accroître le tirage de manière à ce qu'elle soit facilement accessible;
 - ii) Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'Annuaire des Nations Unies et partage l'avis du Secrétaire général touchant les retards de publication inacceptables de l'Annuaire. Le Comité recommande de poursuivre la publication de l'Annuaire et souligne qu'il importe d'en maintenir la stricte indépendance, l'objectivité et le caractère exhaustif et prie le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session, sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations du rapport, en particulier pour ce qui est des paragraphes 66 et 67;
- e) Prenant acte du rapport du Secrétaire général du 15 février 1991, et rappelant son rapport sur l'assistance à apporter aux Etats de première ligne qui émettent en direction de l'Afrique du Sud ou sont disposés à le faire, prie le Secrétaire général de fournir toute l'assistance possible à ces Etats de première ligne pour répondre à leurs besoins, compte tenu du paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général du 15 février 1991;
- f) Le Secrétaire général est instamment prié de poursuivre ses efforts pour donner une base financière saine et stable aux publications Forum du développement et Afrique : Relance;

g) Les centres d'information des Nations Unies sont reconnus comme l'un des plus importants moyens de diffusion de l'information sur l'Organisation parmi les peuples du monde. Le Département devrait donc évaluer périodiquement l'efficacité avec laquelle chaque centre diffuse des informations sur l'Organisation par les médias nationaux, les instituts de presse et établissements d'enseignement locaux et les organisations non gouvernementales. Le Comité devrait se fonder sur cette évaluation pour mettre en place un mécanisme de grande envergure qui soit adapté à la diversité des fonctions des centres, compte tenu des ressources de l'ONU et des besoins des régions;

h) Le Département devrait continuer d'assurer une coordination étroite avec les autres bureaux extérieurs des organismes des Nations Unies, en particulier ceux du Programme des Nations Unies pour le développement, de façon à éviter les doubles emplois, compte tenu de l'autonomie fonctionnelle que les centres d'information des Nations Unies devraient avoir. A cet égard, le Département devrait faire en sorte que, dans les pays où il n'existe pas de centres d'information des Nations Unies, une information adéquate soit diffusée sur l'Organisation des Nations Unies. En outre, le Département devrait mettre en place un mécanisme pour la coordination des activités d'information menées par les bureaux et fonctionnaires de l'ONU dans les pays où il n'existe pas de centres d'information des Nations Unies;

i) Reconnaissant que les centres d'information des Nations Unies ont été priés, à la demande d'autres organismes des Nations Unies, d'entreprendre des tâches ne relevant pas de leur mandat spécifique, le Département ne devrait n'épargner aucun effort, s'il en est besoin, pour obtenir le remboursement des frais encourus sans remettre en cause la réalisation de ses tâches propres;

j) Prie le Secrétaire général d'étudier les moyens d'assurer un équilibre qualitatif entre les centres d'information des Nations Unies du monde entier en ce qui concerne l'accomplissement de leur mandat, les allocations budgétaires, le déploiement des ressources, les services de spécialistes en matière d'information, et de faire rapport au Comité de l'information, à sa quatorzième session;

k) Prie le Secrétaire général de faire rapport au Comité de l'information, à toutes ses sessions, sur le budget de chacun des centres d'information des Nations Unies, et de fournir notamment des renseignements détaillés au sujet du montant de l'aide fournie par les pays hôtes;

l) Prenant note de la demande visant à accroître les moyens mis à la disposition des centres d'information des Nations Unies de Téhéran, de Dar es-Salaam, de Dhaka et de Bujumbura, le Comité de l'information recommande que le Département de l'information fournisse les administrateurs et le matériel nécessaires;

m) Le Comité de l'information recommande qu'en attendant l'issue des discussions finales avec le Secrétariat, l'Assemblée générale envisage d'approuver la création d'un nouveau centre d'information des Nations Unies à Sanaa (Yémen). Le Comité prend note des demandes du Costa Rica et de la Bulgarie touchant la création d'une antenne d'information dans leur pays;

n) Comme la coordination des activités d'information du système des Nations Unies est indispensable et que le Comité commun de l'information des Nations Unies joue à cet égard un rôle important, le Département de l'information est encouragé à continuer de participer activement aux travaux du Comité;

o) Compte tenu des conclusions auxquelles est parvenu le Comité commun de l'information des Nations Unies, à sa seizième session, selon lesquelles l'environnement constitue actuellement une question hautement prioritaire devant faire l'objet d'une coopération interinstitutions, le Département de l'information devrait poursuivre les discussions au sujet de l'exécution d'un programme d'information à l'échelle du système touchant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devant avoir lieu en 1992;

p) Il est établi que la distribution gratuite de documents est nécessaire aux activités d'information de l'Organisation; cela dit, si la demande augmente et chaque fois que cela sera possible et souhaitable, le Département de l'information devrait s'efforcer de recourir à la vente;

q) Eu égard à l'importance des programmes radiophoniques dans les pays en développement, le Secrétaire général est prié de renforcer l'efficacité de tous les groupes radiophoniques régionaux - à savoir les Groupes Afrique, Asie, Caraïbes, Europe, Amérique latine et Moyen-Orient - ainsi que de la Section des programmes anti-apartheid, et de faire en sorte qu'ils exécutent intégralement leurs programmes et produisent notamment des programmes radiophoniques demandés par l'Assemblée générale dans sa résolution 38/82 B du 15 décembre 1983;

r) Tous les rapports établis par le Secrétaire général et par les représentants du Département de l'information à l'intention du Comité de l'information et de l'Assemblée générale, en particulier ceux qui ont trait à de nouveaux programmes ou à l'extension de programmes existants, devraient contenir :

- i) Des renseignements détaillés sur ce que le Département produit au titre de chacun des éléments de son programme de travail, lequel constitue la base de son budget-programme;
- ii) Un état du coût des activités entreprises au titre de chaque élément;
- iii) Les renseignements voulus sur les publics auxquels la documentation du Département est destinée et sur son utilisation finale ainsi qu'une analyse des réactions qui parviennent au Département;

iv) Un état spécifiant l'ordre de priorité que le Secrétaire général a accordé aux activités en cours ou futures du Département dans les documents relatifs à ces activités;

v) Une évaluation, faite par le Département, de l'impact de ses différents programmes et activités, compte particulièrement tenu de la nécessité de revoir en permanence les éléments et activités du programme interne;

g) En vue de faciliter le maintien des contacts entre le Département de l'information et le Comité de l'information entre les sessions, il est recommandé que le bureau du Comité de l'information, ainsi que les représentants de chaque groupe régional et de la Chine, en étroit contact avec les membres du Comité de l'information se réunissent, selon les besoins, et consultent périodiquement le Département de l'information;

2. Prie le Secrétaire général d'appliquer les recommandations relatives aux activités du Département de l'information en se conformant aux procédures budgétaires qu'elle a approuvées dans ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986, 42/211 du 21 décembre 1987, 43/213 du 21 décembre 1988 et 44/200 B du 21 décembre 1989, 45/254 du 21 décembre 1990 et en tenant dûment compte des priorités qu'elle a fixées;

3. Prie également le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa quatorzième session, en 1992, de l'exécution d'un programme d'information à l'échelle du système touchant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devant avoir lieu en 1992;

4. Prie en outre le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa quatorzième session, en 1992, des activités du Département de l'information et de la suite donnée aux recommandations figurant dans la présente résolution;

5. Invite les Etats Membres à présenter au Secrétaire général, au 1er février 1992 au plus tard, des informations et suggestions, sur les moyens de poursuivre le développement des infrastructures et des capacités des pays en développement en matière de communication, en vue de consolider l'expérience acquise récemment en matière de coopération internationale devant permettre aux pays en développement d'élaborer, librement et en toute indépendance, leur propre politique en matière d'information et de communication, et prie en outre le Secrétaire général de faire rapport sur la question au Comité de l'information à sa quatorzième session;

6. Invite instamment le Comité de l'information à collaborer étroitement, par l'intermédiaire de son bureau et des représentants de chaque groupe régional et de la Chine, avec le Comité commun de l'information des Nations Unies afin de faciliter la coopération et la coordination du système d'information des Nations Unies pour informer les peuples du monde des buts et activités de l'Organisation; prie également le Secrétaire général de présenter des rapports du Comité commun de l'information des Nations Unies aux sessions consécutives du Comité de l'information;

7. Prie en outre le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-septième session de la suite donnée à la présente résolution;

8. Prie le Comité de l'information de lui rendre compte à sa quarante-septième session;

9. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-septième session la question intitulée "Questions relatives à l'information.

110. Egalement à sa 9e séance, le Comité a décidé, par consensus, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Projet de décision

Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information

111. L'Assemblée générale décide de porter de 78 à 79 le nombre des membres du Comité de l'information et décide de nommer le Burkina Faso membre du Comité de l'information.

V. DECLARATIONS FAITES APRES L'ADOPTION DES RECOMMANDATIONS

112. La représentante du Costa Rica a exprimé des réserves concernant la deuxième phrase du paragraphe 1 m) du projet de résolution II. La délégation costa-ricienne aurait préféré que la phrase se lise comme suit : "Le Comité recommande également que les demandes du Costa Rica et de la Bulgarie soient examinées aux fins d'établir des centres d'information dans ces pays".

113. Le représentant de la Bulgarie a demandé à cet égard que le terme "antenne d'information" soit remplacé par "centre d'information".

114. Le représentant de la République islamique d'Iran a appelé l'attention sur le rapport du Secrétaire général sur la question de Palestine 3/. Il a noté qu'une autre expression était utilisée dans ce document, contrairement à la pratique récemment suivie au Secrétariat de se référer conventionnellement aux voies d'eau reliant l'Iran au golfe Persique sous le terme "golfe Persique" dans ses documents. Il a demandé que l'on publie un rectificatif en la matière.

115. Le représentant de Cuba a demandé qu'il soit officiellement fait état de la position de sa délégation en ce qui concerne la différence faite entre les résolutions qui étaient adoptées par consensus et celles qui ne l'étaient pas. Il a fait observer que les décisions, une fois adoptées, quel que soit le mécanisme d'adoption, devenaient des résolutions de l'Assemblée générale. Il a noté en outre qu'une décision ou une résolution adoptée par vote ou par consensus devait avoir un poids égal. Selon lui, le Comité de l'information devrait veiller à ce que les résolutions ne fassent plus l'objet de ce traitement sélectif.

116. Le Président a annoncé que la prochaine session du Comité était prévue du 30 mars au 16 avril 1992.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 21 (A/35/21), annexe, sect. V.

2/ Ibid., trente-sixième session, Supplément No 21 (A/36/21); ibid., trente-septième session, Supplément No 21 (A/37/21 et Corr.1); ibid., trente-huitième session, Supplément No 21 (A/38/21 et Corr.1 et 2); ibid., trente-neuvième session, Supplément No 21 (A/39/21); ibid., quarantième session, Supplément No 21 (A/40/21); ibid., quarante et unième session, Supplément No 21 (A/41/21); ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 21 (A/42/21); ibid., quarante-troisième session, Supplément No 21 (A/43/21); ibid., quarante-quatrième session, Supplément No 21 (A/44/21); ibid., quarante-cinquième session, Supplément No 21 (A/45/21).

3/ A/AC.198/1991/4.

4/ A/AC.198/1991/5.

5/ A/AC.198/1991/6.

6/ A/AC.198/1991/3.

7/ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Actes de la Conférence générale, vingt et unième session, vol. I : résolutions, sect. III.4, résolution 4/21.

8/ E/CONF.82/15 et Corr.2.

Déclaration faite par le Président du Comité de l'information
à l'ouverture de la treizième session

C'est pour moi un plaisir et un honneur que de me retrouver de nouveau à New York et de présider les travaux du Comité de l'information.

Je me réjouis d'être parmi tant d'amis, avec qui nous avons travaillé de longues années pour que cet important comité s'acquitte efficacement de son mandat.

Je souhaite avant tout remercier les membres du Comité de l'information de m'avoir manifesté leur confiance en m'élisant à la présidence. J'espère que je ne les décevrai pas, et j'essaierai d'être toujours le fidèle interprète de leurs vœux.

Je tiens à féliciter les membres du Bureau de leur élection, et je suis convaincu que tous ensemble nous formerons une équipe solide et collaborerons de façon efficace, amicale et fructueuse.

Suivant la tradition, je tiens à assurer la Secrétaire générale adjointe à l'information, Mme Thérèse Paquet-Sévigny, et les fonctionnaires du Département de l'information, que le Bureau est à leur entière disposition. Je sais aussi que je puis toujours compter sur la bonne volonté du Secrétariat.

Je voudrais en outre souhaiter la bienvenue aux quatre nouveaux membres du Comité de l'information. Le Comité ne peut qu'être enrichi de la participation, à compter de cette treizième session, de la Jamaïque, de la République islamique d'Iran, de la Tchécoslovaquie et de l'Uruguay.

L'année 1990 a également été une année importante pour le Comité de l'information. A sa douzième session, le Comité a réalisé des progrès sur les questions de fond, ce qui ne manquera pas de faciliter nos travaux futurs.

Je n'entends pas revenir sur le passé; je viens ici disposé à regarder vers l'avenir et à continuer de bâtir sur la base des résultats et des progrès acquis ces dernières années. Je considère qu'en 1990 s'est achevé un chapitre important du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, et qu'il ne faut pas le rouvrir.

Le Comité de l'information a devant lui un grand nombre de questions concrètes à étudier, et cela doit constituer le noyau central de ses travaux dans les années à venir. Le consensus obtenu en 1990 doit se traduire en avantages tangibles pour les pays qui ont les plus grandes difficultés en matière d'information et de communication. En outre, le Comité doit s'atteler de façon systématique aux questions qui touchent le Département de l'information.

Notre travail doit s'orienter vers l'analyse de questions précises, et nous devons essayer de définir les problèmes et les possibilités concrètes dans le domaine de compétence du Département de l'information. Spécifiquement, je crois que la difficile tâche qui nous attend est la recherche de recommandations pratiques qui bénéficient réellement aux pays dont les structures d'information et de communication sont les plus faibles.

Tous les secteurs dans lesquels oeuvre le Département méritent d'être soulignés. Leurs travaux se renforcent mutuellement et doivent être analysés dans leur ensemble. Permettez-moi néanmoins de me référer à un domaine en particulier, non pas parce qu'il est plus important que les autres, mais à cause de son incidence sur le budget du Département. Les centres d'information des Nations Unies constituent l'un des piliers, non seulement du Département, mais de toute l'Organisation. Les 67 centres qui fonctionnent actuellement de par dans le monde sont appelés à remplir une fonction toujours plus importante. C'est pour cela qu'il est nécessaire et important que tous les gouvernements continuent de les appuyer; à cet égard, il serait fort utile que ces centres puissent compter sur les apports économiques de tous les gouvernements, car cela faciliterait considérablement leur fonctionnement.

Une autre question sur laquelle le Comité doit chercher à obtenir un résultat concret : celle des infrastructures d'information et de communication des pays en développement. Il est évident que le Comité de l'information ne doit pas se substituer à l'Unesco, ni au Programme international pour le développement de la communication, mais il serait néanmoins intéressant qu'il définisse les domaines spécifiques dans lesquels le Département de l'information pourrait aider les pays les plus dépourvus en la matière. Il serait de même utile que les pays qui sont en mesure d'apporter des contributions spécifiques du point de vue technique ou financier collaborent à cet effort. Ainsi, sans que cela implique l'alourdissement du budget du Département, et sans que cela se fasse aux dépens d'autres programmes, on pourra progresser dans l'étude de thèmes concrets et obtenir des avantages tangibles. C'est dans ce sens que j'invite solennellement les pays, par l'intermédiaire par exemple de leurs porte-parole régionaux, à définir leurs inquiétudes et leurs problèmes, ainsi que leur volonté concrète de collaboration pour les résoudre. Nous ne cherchons pas - et nous ne prétendons pas - obtenir des solutions miraculeuses et instantanées. Nous devons par contre commencer à travailler sur des domaines spécifiques, en privilégiant la collaboration, l'entente et la coopération.

L'autre aspect que j'estime nécessaire d'aborder ici touche les recommandations. Ces dernières années, on a beaucoup progressé dans l'élaboration de recommandations moins nombreuses et plus concrètes. J'estime nécessaire qu'à l'avenir le Comité poursuive sur cette voie et cherche à présenter à l'Assemblée générale des recommandations toujours plus concrètes qui donnent au Département de l'information des directives claires et réalistes pour son programme de travail. Il est souvent arrivé par le passé que le Comité n'obtienne pas un consensus précisément du fait que les recommandations n'étaient pas réalisables. C'est pour cela que j'estime utile de renforcer le dialogue avec le Département de l'information afin de pouvoir

ainsi compter à tout instant sur les conseils techniques du Secrétariat. Nous devons à tout moment tirer le parti maximal de nos ressources humaines et financières, et pour cela l'apport et la collaboration du Département sont indispensables.

A cet égard, le Bureau a décidé de distribuer les recommandations adoptées l'année passée comme document de travail. Il serait bon que cette année nous fassions preuve d'imagination et de sens des responsabilités et que nous examinions les recommandations afin de déterminer celles qui ont été réalisées, celles qui ne l'ont pas été, et dans ce dernier cas, pourquoi. Nous devons aussi faire preuve d'esprit critique et être disposés à laisser de côté les recommandations qui ne peuvent pas être appliquées.

L'année 1990 a marqué la fin d'un chapitre des travaux du Comité. Cela a été une étape difficile, ardue et bien souvent aride. Mais il nous fallait passer par là si nous voulions surmonter nos divergences.

Aujourd'hui plus que jamais, il nous faut avoir une vision claire et chercher à progresser sur des questions concrètes, en nous concentrant sur le fond et en évitant la rhétorique qui a trop souvent caractérisé nos débats dans le passé.

Je suis convaincu que c'est là la voie à suivre, que le défi est digne d'être relevé, et que les membres du Comité sont en mesure d'y faire face.

Allocution de la Secrétaire générale adjointe à l'information

C'est avec le plus grand plaisir qu'au nom du Secrétaire général, je vous souhaite à tous la bienvenue à la treizième session du Comité de l'information. Je suis très heureuse de me joindre à vous, au nom du Secrétariat, pour saluer les nouveaux membres du Comité : la Jamaïque, la République islamique d'Iran, la République socialiste soviétique de Biélorussie, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay.

Je tiens aussi, Monsieur le Président, à vous souhaiter personnellement la bienvenue. Avec votre vaste expérience et votre active participation aux travaux du Comité, je suis convaincue que le Département de l'information recevra un ferme appui et les directives nécessaires dans les efforts qu'il continue de déployer pour promouvoir les activités d'information de l'ONU. Je tiens également à assurer les membres du Bureau et le Comité dans son ensemble que mes collaborateurs et moi-même sommes prêts à vous apporter toute l'assistance nécessaire pour que la présente session soit efficace et fructueuse.

Je me concentrerai surtout, dans cette allocution, sur un aperçu général des travaux qu'a accomplis le Département de l'information au cours de la période écoulée depuis la dernière session, en mettant en lumière certaines de nos entreprises les plus marquantes. Je présenterai aussi brièvement les rapports que le Secrétaire général a été appelé à présenter au Comité.

Nous nous trouvons aujourd'hui à un carrefour intéressant de l'histoire, car le climat des relations internationales s'améliore rapidement. Nous avons vu les changements spectaculaires en Europe orientale, l'unification de l'Allemagne, les signes de changement en Afrique du Sud et le rapprochement dans l'environnement politique mondial qui a permis l'adoption des résolutions sur la récente situation dans le Golfe. Afin de répondre, du point de vue de l'information, aux défis que représentent ces événements, le Département a dû ajuster ses programmes et les ressources limitées dont il dispose. Nous avons dû nous acquitter des tâches que nous a confiées l'Assemblée générale et, en même temps, suivre à la minute les événements dans lesquels l'Organisation a un rôle important à jouer.

La crise du Golfe et le rôle qu'y a joué par la suite le Conseil de sécurité ont eu pour résultat une concentration des médias sur l'ONU. L'évolution de la situation après la cessation des hostilités et le lancement des opérations de secours humanitaires dans le Golfe ont continué d'appeler le très vif intérêt de la presse. Cela, à son tour, a maintenu la pression sur le Département à un niveau jamais égalé. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, nous avons accrédité 4 139 journalistes qui sont venus couvrir les réunions du Conseil de sécurité sur la crise du Golfe et la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, et 3 500 représentants des médias qui sont venus couvrir le Sommet mondial pour les enfants.

L'intensification des activités de la presse au Siège a également eu pour résultat un accroissement correspondant de la demande de services. L'invasion et l'annexion du Koweït par l'Iraq et l'adoption subséquente par le Conseil de sécurité d'une douzaine de résolutions entre le 2 août et le 29 novembre ont mis l'Organisation des Nations Unies à la une de tous les journaux du monde au cours de cette période. Dans les efforts qu'il a déployés pour trouver une solution pacifique au conflit, le Secrétaire général a entrepris deux missions dans la région - l'une à Amman en août et la seconde à Bagdad en janvier. Ces importants événements médiatiques ont concentré l'attention de la presse sur le Secrétaire général lui-même. La recherche d'un accord de cessez-le-feu et le lancement des opérations de secours humanitaires dans le Golfe ont maintenu l'attention sur l'ONU au cours de la période d'après guerre.

La responsabilité première du Service des médias/Haute Direction est de gérer les relations du Secrétaire général avec la presse. Lorsqu'il est à New York, le personnel de ce service suit ses mouvements au Siège et en dehors, ce qui, ces derniers mois, a été nécessaire jour et nuit. La presse prend souvent position à l'entrée du Secrétariat, voire même devant la résidence officielle du Secrétaire général, dans l'espoir d'entendre celui-ci commenter l'événement de la journée. Notre personnel reste avec lui, enregistre et transcrit toutes observations qu'il fait à la presse afin d'éviter qu'il ne soit cité de façon erronée.

Les demandes d'interviews officielles avec le Secrétaire général ont spectaculairement augmenté, et il en a accordé bien plus qu'auparavant. Là aussi, nous servons d'intermédiaire entre la presse et le Secrétaire général, nous trions les demandes, nous avisons le Secrétaire général en ce qui les concerne, nous organisons les interviews et nous y assistons. D'avril 1990 jusqu'à la mi-janvier 1991, le Département a dû examiner plus de 300 demandes d'interviews officielles, sur lesquelles le Secrétaire général en a accordé 40.

Lorsque le Secrétaire général se rend à l'étranger, un fonctionnaire l'accompagne et le reste du personnel assure l'appui au Siège. Le Secrétaire général est tenu régulièrement au courant de l'évolution de la situation mondiale. Les interviews et les conférences de presse sont organisées selon les besoins. Le fonctionnaire qui accompagne le Secrétaire général reste en contact régulier avec le Siège. D'avril l'an dernier à janvier cette année, le Secrétaire général a été en voyage 79 jours, toujours accompagné au moins d'un fonctionnaire.

Il est devenu la pratique établie du Président du Conseil de sécurité de compter sur le bureau du porte-parole pour s'occuper des relations avec la presse pour le Conseil. Il s'agit notamment de publier des déclarations au nom du Président du Conseil, d'informer la presse des activités du Président, et de diffuser des informations sur toutes les réunions et consultations du Conseil. Afin de répondre aux demandes des médias au cours de la crise du Golfe, le personnel du Département a dû suivre de près tous les actes du Conseil, y compris les activités du Comité des sanctions. Au cours des huit derniers mois, nombre de fonctionnaires du Département de l'information ont dû travailler sept jours par semaine, parfois tard dans la nuit.

Les événements du Golfe depuis le 2 août et le Sommet mondial pour les enfants qui a eu lieu à New York en septembre dernier ont grevé au maximum les ressources du Département. Je suis fière de pouvoir vous dire que nous avons réussi à répondre aux énormes demandes des médias et du grand public. Je saisis cette occasion d'exprimer officiellement ma profonde gratitude à tous les fonctionnaires du Département de l'information, au Siège et en dehors, qui ont contribué à faire de cette année un succès. Nos travaux au cours de la période sur laquelle porte le rapport se sont caractérisés par des efforts extraordinaires et une très grande diligence de la part de nos journalistes et rédacteurs, nos cameramen, notre personnel de la radio et nos photographes, nos agents de liaison avec les médias et notre personnel d'appui et, non des moindres, de nombre de nos collègues des centres et services d'information.

Le Département a continué d'élargir et de renforcer ses liens avec les représentants des médias dans diverses régions du monde en organisant des tables rondes de rédacteurs au Siège et en lançant des programmes d'antenne auprès des journalistes. En novembre 1990, en coopération avec le Département des affaires de désarmement, nous avons organisé une table ronde de rédacteurs, d'une durée de trois jours, avec des hauts fonctionnaires de l'ONU, à l'intention des représentants des médias de 13 pays d'Asie. Les sujets étudiés allaient de questions politiques régionales comme la situation en Afghanistan et celle au Cambodge aux problèmes complexes du désarmement et aux questions économiques et sociales. Les préparatifs sont maintenant en cours pour une table ronde à laquelle participeront des journalistes à la fois d'Europe orientale et occidentale. Cet automne, le Département organisera de nouveau le programme annuel de formation à l'intention de 15 présentateurs et journalistes de pays en développement.

C'est avec une grande satisfaction que je puis vous signaler dans la région l'augmentation d'un cinquième de la diffusion de programmes radiodiffusés et télévisés par de grandes stations dans le monde entier depuis janvier 1990. Travaillant en coopération étroite avec des associations de radio et de télévision comme l'Union de télévision, l'Organisation internationale de radiodiffusion et télévision en Europe, l'Union de radiodiffusion du Pacifique en Asie et l'Union de radiodiffusion des Etats arabes au Moyen-Orient, le Département s'est ménagé un accès direct à un grand nombre d'organisations de radiodiffusion et de télévision, parmi lesquelles ont peut citer l'Office de la radio et télévision sénégalaise (ORTS). Non seulement peut-on regarder les programmes de l'ONU tous les dimanches sur l'émission World Report de la CNN, mais ces programmes seront également diffusés, entre autres, par la NHK au Japon, la télévision soviétique et la télévision sénégalaise. Notre service de magazines et de varia électroniques (radio et télévision) travaille à un projet sur l'"Histoire du XXe siècle" en coopération avec de grandes chaînes de télévision dans le monde entier : ABC aux Etats-Unis, NHK au Japon et Gosteleradio en Union soviétique. Nous voyons là une nouvelle preuve de la grande visibilité que l'Organisation vient d'acquérir dans le monde entier.

Nous distribuons des documents télévisés par l'intermédiaire de la chaîne One World Channel, qui émet par satellite à partir de la Norvège et diffuse ses programmes vers 15 millions de foyers dans toute l'Europe. Nous avons pris des dispositions avec la "World Chronicle", programme qui visait initialement le public nord-américain, pour que ses émissions soient également diffusées au public européen. Nous continuons d'émettre quotidiennement des dépêches, essentiellement sur des questions économiques et sociales, au Pool des agences de presse des pays non alignés, par le biais de l'agence de presse yougoslave TANYUG. Nous prenons actuellement des dispositions avec un autre grand service de téléscripteurs pour diffuser électroniquement des communiqués de presse sur les événements se passant à l'ONU en utilisant ses téléscripteurs. Cette coopération étroite avec les grandes organisations médiatiques est devenue un élément essentiel des activités et des stratégies du Département.

Des produits d'information sont régulièrement envoyés aux centres d'information des Nations Unies, aux bureaux locaux du PNUD, aux organismes des Nations Unies, aux médias, aux communautés diplomatiques et universitaires, aux organisations non gouvernementales, aux bibliothèques dépositaires et parlementaires, aux écoles associées à l'Unesco et, très souvent, au grand public. Il m'est agréable de noter que plusieurs points de diffusion nationaux se sont engagés à garantir à l'ONU l'accès nécessaire pour faire imprimer ou diffuser ses produits d'information.

Au cours de la période considérée, le Département a établi une liste informatisée d'adresses des différents points de contacts pour mieux cibler les produits et aider à mieux planifier la production et la diffusion des documents imprimés. Nous sommes convaincus qu'apporter l'information rapidement et efficacement est une nécessité absolue sur le marché de l'information, où la concurrence est acharnée.

L'association avec des maisons d'édition internationales est un autre aspect des efforts que nous déployons pour atteindre certains publics spécifiques. D'importantes études élaborées par l'ONU et ses institutions spécialisées sont mises à la disposition des communautés universitaires, scientifiques et d'affaires en plusieurs langues. Rien que l'année passée, 24 projets ont été exécutés, dont des études thématiques comme "Le climat et le développement". Leur valeur réelle est la contribution qu'ils apportent à l'image de marque de l'ONU auprès des décideurs, des universitaires et des chercheurs.

Quant aux domaines prioritaires, le Département poursuit ses campagnes de promotion sur des sujets tels que la lutte contre l'apartheid, l'établissement et le maintien de la paix, le désarmement, la décolonisation, les droits de l'homme ainsi que des questions économiques et sociales. Je ne peux donner ici que quelques exemples des efforts de promotion multimédia sur ces questions.

Dans une approche prospective à l'élimination finale de l'apartheid, une affiche intitulée "Pour une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique" a été produite et distribuée en sept langues lors de la Journée internationale

pour l'élimination de la discrimination raciale le 21 mars. Une exposition spéciale de ces affiches a été organisée à Paris.

Dans le cadre de ses activités d'information dans le domaine du désarmement, le Département a établi, en consultation avec le Département des affaires de désarmement, une pochette d'information générale destinée à la presse, à l'occasion de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue à Genève du 20 août au 14 septembre 1990. Une pochette d'information a également été préparée à l'occasion de la Conférence des Etats parties chargée d'examiner un amendement au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, qui s'est tenue au Siège du 7 au 18 janvier 1991.

Le Département a assuré la couverture complète des événements suivants : le huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu à La Havane; les séminaires organisés par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux tenus à Vanuatu et à la Barbade; les séminaires et colloques organisés par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien tenus à Kuala Lumpur, Stockholm, Genève, Buenos Aires et Freetown; la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue à Genève; la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; la réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Nairobi; et la première réunion du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques, qui s'est tenue en février de cette année près de Washington.

Pour ce qui est du maintien de la paix, le Département a publié la deuxième édition de Casques bleus, en collaboration étroite avec le Bureau des affaires politiques spéciales. Cet ouvrage de 450 pages contient un compte rendu détaillé de toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU, passées et présentes, et représente un document essentiel de référence pour ceux que le sujet intéresse. Le Département a également produit une nouvelle version du fascicule intitulé "Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies". Cette publication en couleurs vise essentiellement le grand public et donne des informations de base sur la notion de maintien de la paix, la liste complète des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les faits et les chiffres concernant les opérations en cours.

Le Département a rédigé un certain nombre d'articles sur certains sujets qui ont retenu l'attention mondiale concernant les efforts des Nations Unies dans le processus de paix en Amérique centrale, les élections au Nicaragua et en Haïti, et le rôle de bons offices du Secrétaire général dans les négociations de paix au Cambodge.

A cet égard, je tiens à informer le Comité que le Département a élaboré des normes pour l'incorporation de programmes d'information en tant qu'élément

des opérations de maintien de la paix. Ces normes ont été approuvées par les départements compétents du Secrétariat et seront utilisées lors des opérations futures.

En novembre 1990, en réponse à la demande générale, le Département a publié un document de référence contenant toutes les résolutions du Conseil de sécurité touchant la situation entre l'Iraq et le Koweït et, depuis, en a sorti des versions actualisées avec l'adoption de chaque résolution subséquente.

Le mois dernier, le Département a organisé, en coopération avec l'Institut des études politiques de Singapour et aussi avec l'appui du Gouvernement japonais, un grand colloque sur l'évolution du rôle de l'ONU dans la solution des conflits et le maintien de la paix. Ce colloque s'est tenu à Singapour du 13 au 15 mars 1991, sous la présidence conjointe du professeur Tommy Koh, Directeur de l'Institut, et de M. Hisashi Owada, Ministre adjoint des affaires étrangères du Japon. Le colloque visait à échanger des idées et à mieux faire comprendre au grand public l'évolution du rôle de l'ONU dans la solution des conflits, le maintien de la paix et les efforts concernant la sécurité régionale. Parmi les participants, on comptait des experts des Nations Unies ainsi que des universitaires, des journalistes et d'autres spécialistes.

Compte tenu de l'objectif que l'Assemblée générale s'est fixé pour l'an 2000 : la décolonisation partout, pour tous, le Département poursuit ses programmes d'information dans ce domaine. Parmi les produits, on peut citer une bande vidéo intitulée "Sur les Nations Unies : la décolonisation", accompagnée d'un guide didactique. Le Département met également la dernière main à une brochure sur le thème de ce qui reste à faire en matière de décolonisation. Pour mettre en lumière les travaux en cours à l'ONU sur la question, un numéro spécial d'Objectif : Justice consacré à la décolonisation a été publié en 1990.

La revue du Département, Afrique : Relance, qui tient les décideurs, les médias et les organisations non gouvernementales intéressées au fait des principaux événements économiques qui touchent le continent africain, s'est fait une réputation de périodique faisant autorité sur la question. Un document d'information générale sur les pays africains les moins avancés, publié en anglais et en français, a été largement repris dans les médias de nombreux pays. Au cours des quelques derniers mois, le Département a écrit des articles sur la nécessité de maintenir l'appui au développement économique de l'Afrique, soulignant les efforts de réforme consentis par les pays africains et le besoin de capitaux d'investissements et d'allègement de la dette.

En coopération avec le PNUD, le Département a organisé une tournée avec 31 journalistes réputés travaillant pour certains des journaux les plus importants du monde, notamment des journaux africains, en République-Unie de Tanzanie et au Togo. La tournée a donné aux journalistes l'occasion de s'entretenir avec les Présidents de ces deux pays et de s'informer directement des problèmes économiques et sociaux qui se posent aux pays africains.

Le Département accorde une priorité élevée aux efforts qu'il déploie pour faire connaître la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement prévue pour 1992. Une brochure préalable est actuellement distribuée en anglais et sera publiée dans d'autres langues officielles et en portugais plus tard ce mois-ci. On prépare également des produits qui seront utilisés dans les écoles. Les plans ont commencé pour six documentaires radio et fascicules d'information devant être produits dans le cadre d'une série intitulée "Sommet planète Terre". On entreprendra également des activités d'information en coopération avec les centres d'information des Nations Unies pour répondre aux besoins locaux en matière d'information. Parmi les projets du Département visant à faire connaître cette importante conférence, on peut citer des accords passés avec plusieurs chaînes de télévision pour la coproduction de programmes vidéo devant être télédiffusés. A cet égard, je tiens à noter que les plans concernant la couverture médiatique de la Conférence ont été élaborés compte tenu des normes de couverture des conférences établies par le Département.

Le Département continue de privilégier l'information touchant la promotion de la condition de la femme et de son rôle dans la société. Dans le cadre de cet effort, j'ai eu le plaisir d'être invitée à prendre la parole au premier Sommet mondial sur les femmes, qui s'est tenu à Montréal (Canada) le 5 juin 1990, ainsi qu'au Forum international sur le rôle mondial des femmes, tenu le 4 septembre 1990 à Osaka (Japon). A la demande de la Commission de la condition de la femme, le Département a lancé une campagne mondiale pour sensibiliser davantage l'opinion aux obstacles qui entravent l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme. Nous nous concentrons sur des domaines comme l'égalité de participation politique et de prise de décisions et sur la promotion de la femme dans l'enseignement, l'emploi et la santé.

Le Groupe consultatif interorganisations sur les activités d'information sur la condition de la femme, qui relève du Département, a lancé cette année, sous ma présidence, la production d'un calendrier des Nations Unies sur les activités des femmes pour 1991 (United Nations Calendar of Women's Activities 1991) qui a été publié le 8 mars à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Le calendrier met en lumière certaines manifestations, conférences, colloques, réunions de groupe d'experts et programmes de formation intéressant les femmes, organisés par les organismes des Nations Unies en 1991. Nous nous félicitons à l'avance d'une coopération interorganisations encore plus ample à l'avenir sur ce sujet important.

A mesure que le Département continue de couvrir les questions relatives aux femmes, je tiens à mentionner que plus de 300 organisations de radiodiffusion dans le monde entier reçoivent régulièrement le radiomagazine du Département intitulé "Femmes", et qui est produit en anglais, en arabe, en espagnol et en français.

Le Département a poursuivi ses efforts pour sensibiliser l'opinion aux problèmes du trafic international des drogues. L'entrée en vigueur en novembre dernier de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite

de stupéfiants et de substances psychotropes a été mise en lumière lors d'une conférence de presse tenue au Siège. Actuellement, le Département continue d'insérer des annonces à l'intention du public dans les principales revues concernant les efforts déployés par l'ONU pour lutter contre la drogue. Un nouveau documentaire de 30 minutes sur le problème de la drogue sera bientôt terminé, et les travaux sont également en cours pour organiser une nouvelle exposition de photographies sur le sujet.

En ce qui concerne la prévention du crime, le Département a fait connaître les activités et les résolutions de l'ONU dans ce domaine grâce à ses communiqués de presse sur les séances de l'Assemblée générale et celles du huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants qui s'est tenu en août dernier à La Havane. Une pochette destinée à la presse, préparée pour le Congrès, donne un aperçu général des principales questions concernant la lutte contre les activités terroristes et une version révisée du fascicule du Département concernant l'ONU et la prévention du crime et la justice pénale, où l'on exposera les mesures prises par le Congrès contre le terrorisme international.

Compte tenu de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, le Département a mis l'accent l'année passée sur les activités qu'il mène dans cet important domaine. Il a publié 14 fascicules et brochures sur des questions relatives aux droits de l'homme en huit langues. Les réunions et manifestations touchant les droits de l'homme ont été largement relatées à la radio et à la télévision. Des varia produits spécifiquement sur ce sujet en anglais, en espagnol et en français ont été distribués aux médias et par l'intermédiaire du réseau de centres d'information.

Un film produit par le Département intitulé "Coups de pinceau", sur les préjugés et sur l'élimination de toutes les formes de discrimination, a remporté des prix internationaux à des festivals à New York et à Bilbao (Espagne). Le film est actuellement projeté à des festivals internationaux en Europe et en Australie. Le Département terminera bientôt un documentaire de 30 minutes sur l'oeuvre de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, ainsi qu'une vidéo éducative accompagnée d'un manuel didactique sur les droits de l'enfant.

Lors des différentes conférences que je donne dans divers pays du monde, j'ai essayé à maintes reprises de faire passer les idées contenues dans la nouvelle approche à l'information et à la communication adoptée tant par l'ONU que par l'Unesco. Quand je regarde notre ordre du jour, je me sens tenue de mentionner que le consensus obtenu au Comité l'année dernière a facilité notre coopération avec l'Unesco.

Actuellement, de concert avec l'Unesco et en coopération avec le PNUD, ainsi qu'avec un certain nombre d'organismes de développement du Canada, du Danemark, de Finlande, de Norvège et de Suède, nous organisons une grande conférence qui réunira des journalistes, des représentants et des employés des médias, des entrepreneurs et des décideurs en matière d'information en Afrique pour examiner les incidences plus larges d'une presse indépendante et

pluraliste sur ce continent. Cette conférence doit avoir lieu à Windhoek plus tard ce mois-ci. J'étudie actuellement la possibilité d'organiser un séminaire analogue pour les pays d'Europe orientale.

Le Département reconnaît le rôle important et constructif des organisations non gouvernementales dans la promotion des buts et des principes des Nations Unies. Nous coopérons aujourd'hui avec environ 1 200 organisations bénévoles à but non lucratif dans près de 100 pays pour mieux faire comprendre et appuyer les activités de l'ONU par le grand public. A la Conférence annuelle des organisations non gouvernementales organisée par le Département l'année dernière, un nombre record de 1 100 ONG de 48 pays sont venues examiner le thème d'"un monde sans danger pour les enfants". Le rôle assumé par ces organisations au cours du Sommet mondial pour les enfants n'est qu'un des exemples de leur utile contribution à nos objectifs en ce qu'elles appellent l'attention sur les problèmes et qu'elles proposent des idées et diffusent des informations pour promouvoir une compréhension informée des questions dont est saisie l'ONU. Le thème de la conférence de cette année, qui doit avoir lieu du 11 au 13 septembre, est : "Paix, justice et développement : les éléments d'un nouvel ordre mondial".

J'ai également eu le plaisir de prendre la parole récemment à une importante réunion d'information que le Département avait coparrainée à Moscou avec l'Union des sociétés soviétiques pour l'amitié et les relations culturelles avec les pays étrangers, organisée sur le thème "L'ONU à l'horizon 2000". Cette réunion de trois jours, où ont également pris la parole d'autres hauts fonctionnaires de l'ONU, a réuni plus de 300 représentants de 80 organisations non gouvernementales venant de toutes les républiques soviétiques et pourrait se révéler un bon modèle pour les futures réunions régionales avec des organisations non gouvernementales.

Dans le cadre de son programme international d'antenne, le Département a lancé de nouvelles initiatives dans le but d'atteindre des publics plus larges dans le monde en suscitant une publicité plus positive en faveur de l'ONU. Récemment, en coopération avec l'Association internationale de publicité, le Département a couronné pour la première fois la meilleure campagne menée à titre gratuit pour aborder une question touchant l'ONU. Le Département récompensera également la meilleure campagne de relations publiques parmi les membres de l'Association internationale de relations publiques dans environ 90 pays dans le monde. Je citerais une autre initiative à cet égard, la campagne de publicité à l'intention du grand public, qui sera lancée cette année en coopération avec l'Association internationale des agents publicitaires affiliés dans environ 70 pays de par le monde. Ce projet cherche à encourager le grand public à mieux comprendre et à appuyer l'Organisation des Nations Unies.

Parmi les tâches entreprises par le Département dans de nouvelles directions, je citerai les préparatifs d'une campagne de publicité organisée à l'intention des revues parmi les plus importantes du monde. L'année dernière, le Département a remporté un certain succès dans ce domaine en faisant publier des encarts sur les drogues et sur les questions relatives aux femmes dans les

revues suivantes : Business Week, The Nation, Newsweek, Sports Illustrated et Time Magazine. En même temps, le Département continue de placer des affiches dans les principaux aéroports d'Amérique Nord, de même que dans les autobus, les métros et les gares de chemin de fer, afin de promouvoir la visite de l'ONU. En outre, grâce aux bons offices des centres d'information des Nations Unies, le Département a pu mettre des affiches dans des villes du monde entier. De plus, les magazines que plusieurs grandes compagnies aériennes internationales desservant régulièrement New York offrent en vol à leurs passagers, notamment United, Continental et Pan Am, font maintenant de la publicité pour les visites guidées de l'ONU sans frais pour l'Organisation.

De même, le Département est très conscient de la nécessité constante d'actualiser ses informations afin de garder vivace l'intérêt que le public porte à l'Organisation. Dans le cadre de cet effort, le Département vient de terminer une vidéocassette de 22 minutes en couleurs intitulée "Les Nations Unies pour un monde meilleur". Ce nouveau produit donne un aperçu rapide de l'ONU alors qu'elle aborde sa cinquième décennie. Il permet également de voir de près la vie sur le terrain en montrant l'effet que produit l'Organisation sur la vie quotidienne de particuliers. On espère qu'en montrant ainsi sur vidéocassette la vaste gamme d'activités couvertes dans le monde, on attirera une vaste audience mondiale, dont des étudiants et des organisations non gouvernementales dont nous pensons qu'ils pourraient se révéler particulièrement utiles.

Les services au public représentent un autre élément des activités du Département, notamment l'organisation de réunions d'information, de visites guidées du Siège de l'ONU à New York, à Genève et à Vienne, et les réponses données aux demandes de renseignements. Plus de 700 réunions d'information sur divers sujets ont été organisées au Siège, essentiellement à l'intention de groupes d'élèves du secondaire et de groupes universitaires. En dehors des conférences données en personne, le Département, grâce aux télécommunications modernes, a pu atteindre des audiences beaucoup plus larges qu'au cours de l'année passée. Près de 500 000 personnes ont suivi la visite guidée, au cours de laquelle les guides expliquent les activités courantes de l'ONU et donnent des renseignements de base sur l'Organisation. Pour ce qui est des demandes de renseignements, là aussi, la crise du Golfe a eu un effet spectaculaire : le nombre de demandes a plus que doublé à cette occasion. Rien que d'août à décembre 1990, la Section des services à l'intention du public au Siège a répondu à 6 337 lettres et 11 679 coups de téléphone (les chiffres correspondants pour la même période en 1989 étaient de 3 652 et de 5 010 respectivement).

Le Département a poursuivi ses efforts de modernisation des techniques de communication dans les centres et services d'information au niveau local. Actuellement, 59 des 67 centres sont reliés au Siège par télécopieur, 22 par courrier électronique et 52 sont dotés d'ordinateurs individuels et d'imprimantes. Cela a encore facilité des communications étroites dans les deux sens, plus essentielles que jamais. Au cours de la crise du Golfe, une quarantaine de centres ont envoyé régulièrement des exposés des réactions locales aux événements tels qu'ils étaient présentés par les médias locaux.

Un résumé de ces rapports a permis aux hauts fonctionnaires de se tenir au courant des vues prévalant dans le monde sur la crise et sur la façon dont le rôle de l'ONU était perçu.

L'Accord concernant la rationalisation de la représentation des Nations Unies sur le terrain, conclu entre le Département et le PNUD, a été finalement mis au point après une période d'essai d'un an. Ce document est le résultat de maintes consultations entre le Département et le PNUD et comprend des observations reçues des directeurs de centre et de représentants résidents du PNUD. Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale l'appuie activement. Les directives demandant une étroite coopération semblent produire des résultats tangibles, non seulement pour ce qui est de présenter une image unifiée de l'ONU, mais aussi en ce qui concerne la mise en commun de ressources. Ce type de préparation se poursuit directement avec chacun des membres du système des Nations Unies et par l'intermédiaire du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU).

Pour ne vous donner qu'un exemple de la façon dont cette coopération fonctionne dans une campagne médiatique en cours d'élaboration, permettez-moi de vous présenter les plans rapportés par le centre d'information de Manille pour la célébration aux Philippines du quarantième anniversaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Le Directeur du centre et le représentant résident du PNUD, qui vient d'être nommé, ont convenu de coordonner tout un éventail d'initiatives auxquelles participeront tous les organismes des Nations Unies représentés aux Philippines. Des activités d'information seront menées dans des clubs comme le Lions, le Rotary et l'Elks, les clubs de femmes, les universités et les organisations s'occupant des droits de l'homme. On organisera également un groupe commun d'orateurs venant des divers organismes pour prendre la parole devant les étudiants d'universités et des écoliers au cours de la Semaine des Nations Unies. Le centre s'est assuré que les journaux locaux publieraient des suppléments spéciaux. D'autres centres d'information ont fait état d'une coopération similaire avec d'autres organismes des Nations Unies.

Le Département doit veiller à ce que notre message atteigne les différents publics cibles dans le monde. Le Département a poursuivi son programme de sondages de l'opinion publique à l'échelle mondiale concernant l'ONU. Depuis ma dernière présentation au Comité, les résultats d'un certain nombre de sondages - les derniers ayant eu lieu au Kenya, au Nigéria, en Jordanie et en Hongrie - ont été publiés. Les résultats de trois autres études, dont une en Argentine, seront publiés prochainement, et nous prévoyons dans l'année qui vient de mener quatre autres de ces projets.

L'objectif essentiel des sondages d'opinion est de mesurer ce que les gens savent et pensent de l'ONU et de ses institutions et, à cet égard, ils se sont révélés être une source inestimable de données sur la cote de l'Organisation. Comme je l'ai signalé à la Commission politique spéciale en novembre, ces sondages montrent que l'Organisation est bien connue et très estimée, mais qu'il reste une ignorance préoccupante de la vaste portée du système des Nations Unies. A mesure que le programme se poursuit, nous

établissons une grande base de données concernant l'opinion que le monde a de l'Organisation, et qui nous permettra aussi de suivre les tendances et les changements.

Je voudrais à présent présenter officiellement les divers rapports que l'Assemblée générale, dans sa résolution 45/76 B, a demandés au Secrétaire général de présenter au Comité. Le premier, qui est publié sous la cote A/AC.198/1991/4, décrit la couverture médiatique par le Département de toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies concernant la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine. Le deuxième est un rapport sur l'application du paragraphe 1 e) de la résolution 45/76 B, concernant l'assistance technique aux stations de radiodiffusion qui émettent en direction de l'Afrique du Sud ou sont disposées à le faire, et ce document est publié sous la cote A/AC.198/1991/5.

Le troisième rapport, publié sous la cote A/AC.198/1991/6, donne le résumé des résultats de l'enquête de 1990 sur l'Annuaire des Nations Unies. Le rapport sur l'Annuaire présente deux aspects que j'aimerais porter à l'attention des membres du Comité. Pour la première fois en près de 30 ans, nous avons demandé les vues d'une vaste section d'utilisateurs de l'Annuaire, dont des bibliothécaires, des délégations et d'autres abonnés. Des commentaires faits par les gens qui utilisent effectivement cet annuaire, il ressort manifestement que si celui-ci est considéré comme l'ouvrage de référence faisant le plus autorité en ce qui concerne l'Organisation et son système commun, le public critique beaucoup le décalage de cinq ans entre la publication de l'Annuaire et la période étudiée. Le rapport dont vous êtes saisis présente des propositions réalistes, élaborées en coopération avec un éditeur de l'extérieur, pour éliminer le retard et pouvoir publier cet important ouvrage en temps utile. Nous estimons que vos observations seront très précieuses pour la suite que nous donnerons aux recommandations contenues dans le rapport.

Le quatrième rapport, publié sous la cote A/AC.198/1991/3, couvre les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies. Enfin, comme l'a demandé le Comité à sa session d'organisation, le Département a établi un document sur les centres d'information des Nations Unies. Je demanderai au Comité de prendre note en particulier des directives concernant l'établissement de nouveaux centres, qui ont été approuvées par les départements compétents du Secrétariat.

La force de l'Organisation des Nations Unies réside dans sa capacité à communiquer et à convaincre. Cela à son tour dépend dans une très large mesure des médias - d'où la nécessité de promouvoir le développement et le renforcement des médias dans le monde entier. Nous avons à travailler dans un environnement de plus en plus caractérisé par l'interdépendance et les courants continus d'information dans toutes les directions et venant de toutes les directions. Notre rôle est d'amener les peuples du monde à oeuvrer

ensemble et de promouvoir les valeurs humaines universelles. Il est de notre devoir de faire preuve d'imagination et d'esprit créatif en diffusant auprès de tous le message de l'ONU : préserver la paix, encourager le développement et améliorer la qualité de la vie pour toute l'humanité.

Je suis convaincue que le résultat de vos délibérations contribuera à renforcer encore le potentiel du Département à cet égard.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
